

NOUVELLES

CSN

Numéro 364
17 septembre
1993



SECTEUR PUBLIC

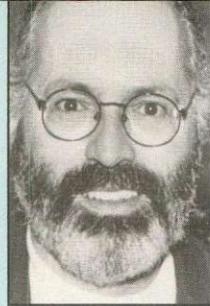
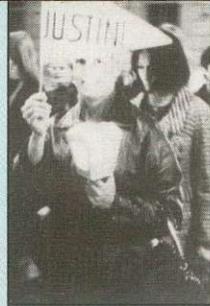
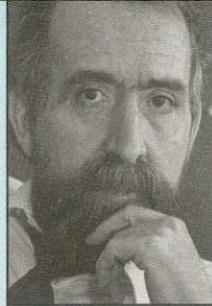
« *Une négation
de la
démocratie* »

- Gérald Larose



**L'été
de l'hôtellerie**

Page 12



Numéro

364

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe.

Pour modifier le nombre de copies reçues:

CSN distribution
1601 de Lorimier
Montréal
H2K 4M5.
(514) 598-2233

Rédaction:

514-598-2159

Numéro central:

598-2121

3

«Une négation de la démocratie»

«Le gouvernement ne nous aura donné que du temps, du temps pour qu'on avale et qu'on digère la loi 102, mais c'est une loi imbuvable, accuse le président Gerald Larose. Pour la première fois en vingt ans, le gouvernement a nié tout droit aux organisations syndicales de déposer les demandes de leurs membres et d'en discuter sérieusement».

Le point sur la situation dans le secteur public.

7

Grève des infirmières de Sainte-Justine

Un point tournant dans les annales syndicales au Québec, plus particulièrement dans le secteur de la santé: la grève des infirmières de l'hôpital Sainte-Justine, il y a trente ans. La principale revendication? La qualité des services!

10

Reconvertir le militaire

Beaucoup de progrès a été accompli depuis dix ans pour reconvertir la production des industries militaires, ont constaté les participants à un récent colloque sur le sujet, organisé par la CSN. Ce qui n'empêche pas qu'il reste beaucoup de chemin à faire pour atteindre l'objectif.

12

L'été de l'hôtellerie

L'été 93 a été marqué, sur le plan syndical dans le secteur privé, par les négociations dans le secteur de l'hôtellerie, qui touchaient quelque 8,000 membres de la CSN au Québec. Elles se déroulaient dans un contexte très difficile, mais ont connu, pour la plupart des établissements, un aboutissement heureux.

23

Le goût du baloney

N'allez pas croire ce que prétendent les cartes routières: les hauteurs de Westmount ne sont pas à quelques kilomètres d'Hochelaga-Maisonneuve. Elles en sont à des années-lumière.

Coordination

Jean-Pierre Paré

Rédaction

Benoit Allaire
Michel Crête
Louis-Serge Houle
Henri Jalbert
Thérèse Jean
Maroussia Kishka
Marc Laforge
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Jacinthe Pilon
Michel Rioux
Jacqueline Rodrigue

Collaborations

Jacques Guay
Michel Tremblay
Clément Trudel
Pierre Vadeboncoeur

Conception graphique

Jean Gladu

Mise en page informatique

Jean Gladu
Sophie Marcoux
Jean-Pierre Paré

Photographes

Alain Chagnon
Michel Giroux
Hélène Rochon

Caricaturiste

Garnotte

Impression

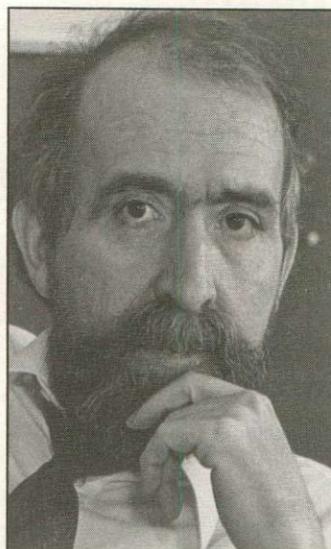
Les travailleurs et travailleuses syndiqués CSN de L'Imprimerie L'Éclaireur de Beauceville



Les syndicats ont l'autorisation (et notre encouragement) de reproduire le contenu de **NOUVELLES CSN** dans leur journal.

«Une négation de la démocratie»

- Gérald Larose



Un dossier de Benoit Allaire, Louis-Serge Houle, Henri Jalbert, Maroussia Kishka, Jacqueline Rodrigue

«Le gouvernement ne nous aura donné que du temps, du temps pour qu'on avale et qu'on digère la loi 102, mais c'est une loi imbuvable. Pour la première fois en vingt ans, le gouvernement a nié tout droit aux organisations syndicales de déposer les demandes de leurs membres et d'en discuter sérieusement.»

C'est ce qu'a indiqué Gérald Larose aux quelque 150 syndiqués qui l'attendaient à la sortie de sa rencontre avec le ministre Johnson, le 14 septembre. Pour la CSN, la promulgation de la loi 102 marque un tournant majeur dans les négociations du secteur public. La seule avenue que le ministre Johnson a ouverte restreint les discussions à trouver les modalités d'application de ses propres objectifs. «C'est une négation du droit démocratique et élémentaire de faire valoir ses objectifs dans le cadre d'une négociation», a précisé le président de la CSN lors de cette rencontre, à la veille de la promulgation de la loi 102.

Ce soir-là, la CSN a proposé au président du Conseil du Trésor d'entreprendre rapidement des discussions pour rechercher les économies encore possibles dans les services publics. Parallèlement à cela, a expliqué le président de la CSN au ministre Johnson, les syndiqués sont prêts à s'engager dans une démarche qui permettra une révision en profondeur de l'organisation du travail.

Mais le président du Conseil du Trésor n'avait nullement changé son fusil d'épaule. «Il n'y aura pas de discussion avec vous autres», a-t-il dit, faisant allusion au fait que la CSN refusait au préalable d'accepter un gel de deux ans et l'obligation de récupérer 1%. Il a même signifié clairement son intention de sabrer dans les effectifs et les services à la population pour contenir les dépenses et ce, même si une révision en profondeur de l'organisation du travail permettait des économies. La relance de

l'emploi, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, comme le mettait de l'avant la proposition de la CSN, le ministre Johnson la considère totalement irréaliste.

Aucune ouverture égale de la part du gouvernement pour établir une politique salariale dans le secteur public qui, en dépit d'un gel, reconnaîtrait la nécessité de protéger le pouvoir d'achat des salariés à un moment où l'autre dans le cadre d'un contrat de travail de trois ans. Le minis-

tre Johnson n'entend pas déroger à son objectif de contenir à 20 milliards de dollars la rémunération globale au cours des cinq prochaines années. Il a précisé que les augmentations salariales ne seront possibles qu'en autant que des gains de productivité le permettent, ce que toutes les composantes du secteur public rejettent.

«C'est donc pas seulement un gel des salaires et une récupération de 1% que le gouvernement cherche à obtenir des organisations syndicales, c'est aussi et surtout leur consentement à s'inscrire dans une démarche qui redéfinit de fond en comble le régime de négociation et qui, de surcroît, sera encadrée par sa seule vision réductrice de l'avenir des services publics. À cela, nous disons non!», affirme le président de la CSN.



Du 12 au 15 septembre, la FAS-CSN a tenu une vigile devant l'Assemblée nationale, à laquelle ont participé plus de 450 militants, afin de protester contre la promulgation de la loi 102.

«Le gouvernement préfère légiférer plutôt que de négocier»

-Claudette Carbonneau

«Nous allons devoir entreprendre une longue bataille.

Ce ne sera pas facile. Les lois répressives — et nos divisions qui ont marqué les négociations dans le secteur public —, ont affaibli notre capacité de répliquer aux attaques du gouvernement et effrité l'espoir de marquer des gains.

Il nous faut donc retrouver nos forces, notre cohésion pour faire valoir nos revendications.»

Au cours des six derniers mois, souligne la vice-présidente Claudette Carbonneau, les composantes du secteur public n'ont jamais pu s'entendre pour dégager un mandat CSN. «Ainsi, en juin dernier, nous avons dû composer avec le fait que nos composantes du secteur public ont choisi des avenues différentes pour mener la lutte contre la loi 102. Cela nous a en bonne partie muselé comme centrale syndicale», ajoute Claudette Carbonneau. La Fédération des affaires sociales tenait à déposer l'ensemble de ses demandes pour le renouvellement des conventions collectives tandis que les quatre autres — la FNEEQ, la FEESP, la FPPSCQ et le SPTM — ont jugé qu'elles avaient plus de chance d'amener le gouvernement à négocier en faisant front commun avec les autres organisations syndicales (CEQ, FTQ, SFPQ et SPGQ) sur la base d'une proposition qui concédait dès le départ un gel d'un an, dans le cadre d'une politique salariale, et ouvrait la voie à une révision en profondeur de l'organisation du travail.

«Mais aucune proposition syndicale n'a réussi à amener le gouvernement à négocier plutôt qu'à légiférer», rappelle Claudette Carbonneau. L'exécutif de la CSN décidait alors de lancer un appel pour refaire l'unité au sein de la CSN lors du conseil confédéral de juin afin de reprendre la lutte contre la loi 102.

L'ensemble des groupes touchés y donnaient suite et entreprenaient des discussions. Au mois d'août, le secteur public élabore une proposition globale dans le but de négocier un contrat de travail de trois ans, qui, tout en concédant un gel salarial de deux ans pour les syndiqués gagnant plus de \$28,000, mettait de l'avant la nécessité de convenir d'une politique salariale protégeant le pouvoir d'achat et assurant le partage de la richesse collective. Cette revendication est devenue un enjeu majeur dans le cadre de la loi 102. Elle ouvre aussi la porte à une révision en profondeur de l'organisation du travail et met de l'avant une démarche distincte

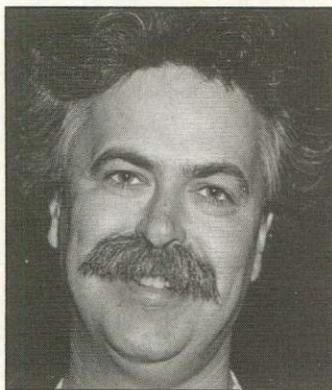
pour rechercher des économies rapidement dans les services publics. En outre, face à la volonté du gouvernement de réduire les effectifs dans les services publics, alors que le taux de chômage est déjà élevé, le secteur public décidait de remettre de l'avant la demande d'un Forum national réunissant l'ensemble des acteurs socio-économiques pour relancer l'emploi au Québec et réclamait des négociations sectorielles sur l'emploi dans le secteur public.

Le 25 août, la CSN soumet la proposition au Front commun, sans succès. Des désaccords profonds existent sur l'orientation à donner à la ronde de négociation. Le secteur public CSN décide alors d'aller de l'avant sans cet appui et soumet à l'ensemble de ses membres la proposition. Quatre composantes du secteur public vont l'adopter sans modification; mais la Fédération nationale des enseignants de cégep n'endosse pas la politique salariale et demande de la modifier et d'entreprendre des démarches auprès du Front commun, avec l'espoir de l'amener à partager la position de la CSN dans le dossier de l'organisation du travail.

Ces amendements ne font pas l'unanimité au sein du secteur public, de telle sorte que la CSN ne peut pas déposer l'ensemble de la proposition au gouvernement. «Nous avons eu de la difficulté à nous entendre entre nous et avec les autres organisations syndicales. Cela a semé souvent la confusion dans nos rangs et affaibli notre capacité d'affronter le gouvernement. Au cours des prochains mois, il nous faudra cependant relever le défi de retrouver un consensus solide entre nous et avec nos membres dans le but de lutter contre la détérioration de nos conditions de travail. C'est lorsque nous avons été unis, entre nous et avec les autres organisations syndicales, que nous avons pu amener le gouvernement à négocier. Ce pari-là, nous devons le relever en dépit des débats difficiles que nous devons faire pour retrouver une cohésion», conclut Claudette Carbonneau.



Claudette Carbonneau



Objectif: servir le privé

Protection du pouvoir d'achat des salariés, instauration de mécanismes favorisant l'accessibilité aux postes, remplacements et amélioration des droits en santé et en sécurité du travail figuraient au nombre des revendications de la FAS. Une enquête menée auprès des syndicats avait démontré que l'octroi des postes et les remplacements sont le plus souvent laissés à l'arbitraire patronal, sur la base d'exigences particulières démesurées. Plus de 20% des syndicats mentionnèrent également que les remplacements de plus de cinq jours ne sont comblés qu'occasionnellement. En santé et sécurité du travail, la FAS avait une préoccupation majeure: contrer le harcèlement systématique des employeurs qui contestent les réclamations des victimes d'accidents du travail.

«Par son geste totalitaire, le gouvernement Bourassa a muselé les syndicats et mis en péril les acquis de la Révolution tranquille, a indiqué le président de la fédération, Sylvio Robinson. Il ne faut pas dissocier son refus de négocier des attaques qu'il porte aux programmes sociaux. Son objectif est clair: réduire le filet de protection sociale et remettre une partie des services publics au privé.»

Sylvio Robinson, président de la Fédération des affaires sociales (FAS-CSN)

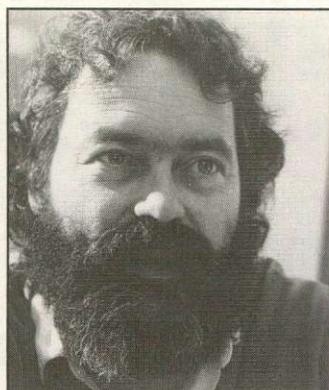


Le processus de négo est nié

Pour la FEESP, après avoir subi deux prolongations de la convention collective, de tous les objectifs à atteindre au cours de la présente ronde de négociation c'était, sans contredit, celui de retrouver le droit à la négociation qui était le plus important. Hormis cet objectif de base, les revendications syndicales tournaient autour de l'organisation du travail.

«Mais le président du Conseil du Trésor a court-circuité à la fois le processus de négociation et de consultation des membres, de souligner Ginette Guérin. Alors que les syndicats étaient consultés sur leur projet sectoriel, le gouvernement a annoncé son projet de loi 102. Puis, dernièrement, avant même que nous lui déposions intégralement notre proposition, le président du Conseil du Trésor répondait publiquement qu'il rejetait cette proposition. Actuellement le gouvernement nie tout processus de négociation, car même nos demandes qui n'ont aucune incidence monétaire, il se refuse à les négocier.»

Ginette Guérin, présidente de la Fédération des employées et employés des services publics (FEESP-CSN)



Les précaires

La FNEEQ, qui dans les cégeps compte 33% de précaires, misait sur cette négociation pour réduire les effets de la précarité, étendre à l'éducation des adultes les conditions de travail de l'enseignement général et améliorer les conditions pour la prise de retraite. La FNEEQ revendiquait également pour ses membres une plus grande place dans les centres de décision pour avoir une meilleure prise sur l'enseignement, une place que la partie patronale tente pour sa part de réduire.

«La loi 102 vient effectivement tout bousiller, souligne Denis Choinière. La loi 102 nous empêche de négocier des améliorations aux conditions de vie au travail et à la qualité de l'enseignement, surtout dans un contexte d'expansion des effectifs étudiants où, de nos jours, la formation de niveau collégial est indispensable.»

Denis Choinière, président de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN)



Un régime rétrograde

Au cours de cette ronde de négociation, la FPPSCQ voulait s'attaquer aux problèmes spécifiques des professionnels: autonomie professionnelle, éthique, surcharge, déprofessionnalisation des actes et du travail en général.

Pour Jacques Guénette, «la loi 102 a pour effet de modifier en profondeur, dans les faits, le régime de négociation dans le secteur public. Le gouvernement a préféré s'appuyer sur des lois répressives (loi 160, prolongation des conventions) et profiter d'une conjoncture politique et économique difficile pour imposer un régime rétrograde comportant deux assises majeures: la non-négociabilité de la masse salariale et la mise au rancart du caractère national de la négociation.»

Jacques Guénette, président de la Fédération des professionnelles et professionnels salarié-e-s et cadres du Québec (FPPSCQ-CSN)



La démotivation

Un des objectifs majeurs du SPTM était de revoir l'organisation du travail afin que les techniciennes participent aux décisions concernant les changements technologiques, la formation, la santé et la sécurité, ainsi que les problèmes liés à la précarité d'emploi.

«Plus il y a de développement technologique, plus les besoins en formation sont grands. Celle-ci doit être adéquate et complète, avec un volet scientifique permettant la mise à jour des connaissances. Elle doit aussi être accessible à toutes les techniciennes, peu importe leur statut d'emploi, précise Suzanne Clément. De plus, il est essentiel pour nous d'avoir un comité afin de discuter de la reconnaissance des technologies médicales. Avec la loi 102, sans négociation, il devient difficile d'améliorer nos conditions de travail, ce qui aggravera la démotivation.»

Suzanne Clément, présidente du Secteur professionnel des technologies médicales (SPTM-CSN)



Le 15 septembre, jour de la promulgation de la loi 102, des membres de la FAS et de la FPPSCQ ont symboliquement fait le service funèbre de loi 102 au Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse de Québec.

Tous dans la même galère

Quand le gouvernement a présenté le projet de loi 102, il y a inclus d'autres groupes que ceux habituellement visés par la négociation du secteur public. C'est ainsi que les employés municipaux, ceux des organismes paramunicipaux et de divers organismes publics, des universités, ainsi que les techniciens-ambulanciers et les employés de Radio-Québec se retrouvaient également soumis aux règles de la loi 102. Toutefois, même si la loi englobait tout le monde, elle prévoyait des éléments différents pour certains groupes. C'est ainsi, par exemple, que les municipalités et les organismes paramunicipaux pouvaient, jusqu'au 15 septembre, s'y soustraire.

Dans les municipalités

Au lendemain de l'adoption de la loi 102, tous ces groupes de municipaux sont maintenant dans des situations différentes car, contrairement aux employés de l'État, ils ont des employeurs différents et chacun de ceux qui pouvaient se soustraire à la loi a réagi différemment.

C'est ainsi que, des 115 syndicats CSN qui ont tous mené la bataille dans les municipalités pour faire retirer la loi 102, quarante-neuf syndicats ont atteint cet objectif.

Dans certains cas, les municipalités se sont retirées de la loi sans condition. Dans d'autres, des syndicats ont accepté un gel salarial de deux ans mais ont obtenu des augmentations de salaire pour la troisième

année de la convention collective et ont fait exclure la récupération du 1% sur la masse salariale. À certains endroits, des augmentations de salaire sont prévues et la municipalité se retire de la loi. Par contre, dans certaines municipalités, il y a aussi des irréductibles qui veulent que la loi 102 s'applique intégralement.

Si la situation est très disparate d'un endroit à l'autre après la promulgation de la loi 102, elle l'était également avant son adoption. Dans certains cas, la convention collective était déjà réglée; dans d'autres, on était en plein processus de négociation, ou encore les négociations étaient à venir.

«En adoptant la loi 102, le gouvernement a interféré dans tout le processus démocratique de négociation. Cette loi a enlevé le droit fondamental de négocier les conditions de travail. Auparavant, dans les municipalités, les parties ont toujours démontré leur capacité de trouver localement des solutions en tenant compte de la réalité. Sur quelle base aujourd'hui fallait-il une telle loi pour régler les conventions collectives? Trente ans de négociation au cours desquelles il y a eu d'autres crises économiques n'ont jamais empêché les parties de négocier les conditions de travail. Surtout que quatre-vingt-quinze pour cent de ces conventions collectives se règlent sans conflit», de souligner Ginette Guérin, présidente de la FEESP.

Le 16 octobre 1963

Grève des infirmières de Sainte-Justine

Par Michel Rioux

Une lecture distraite aura pu vous faire sursauter.

Non, ce n'est pas cette année qu'elles sont en grève. C'était il y a trente ans.

Les 250 infirmières de l'hôpital Sainte-Justine de Montréal déclenchaient un arrêt de travail qui allait marquer un point tournant dans les annales syndicales au Québec, plus particulièrement dans le secteur de la santé.

Une grève d'un mois à la suite de laquelle le journal *Le Travail* titrait:

Des gains majeurs pour les infirmières de Sainte-Justine.

La principale revendication? La qualité des services!

En pleine Révolution tranquille, quelques années seulement après que les libéraux de Jean Lesage eurent mis fin au règne de l'Union nationale, alors que, dans tous les secteurs de la fonction publique et parapublique, le syndicalisme effectuait des percées significatives et que le nombre de travailleuses et de travailleurs organisés s'accroissait constamment, des professionnelles de la santé se mettaient dans l'illégalité pour offrir à la population, plus particulièrement aux quelque 800 enfants qui étaient soignés dans cette institution, les meilleurs soins possibles.

Illégale, cette grève l'était d'autant plus que le Code du travail ne reconnaissait pas encore ce droit aux employé-es des secteurs de la santé et de l'éducation.

Ce n'est que l'année suivante en effet qu'un nouveau Code du travail sera adopté au Québec, accordant le droit de grève à l'ensemble des travailleuses et des travailleurs.

Un déclencheur

Pour le secrétaire général de l'époque, Marcel Pepin, qui participa activement aux négociations devant conduire à un règlement, cette grève de près d'un mois, largement appuyée par l'opinion publique, a véritablement transformé les conditions d'exercice du syndicalisme dans le



Les infirmières ont organisé une marche au flambeau dans les rues de Montréal. Florence Nightingale, l'inspiration de plusieurs générations d'infirmières, ne disait-elle pas constamment:

«Je tiens ma lampe allumée»!

secteur public.

«Ce n'était pas facile pour ces filles, se rappelle-t-il. Si la grève s'inscrit dans une longue tradition ouvrière, ce n'était pas évident pour ces infirmières nouvellement syndiquées.» Ce n'est en effet qu'au printemps que le syndicat avait reçu son accréditation.

D'ailleurs, alors qu'elles suivaient des sessions de formation pendant leur arrêt

de travail, les principales discussions tournaient autour des notions de «syndicalisme» et de «profession». Ces deux réalités sont-elles compatibles, se demandait-on avec une certaine ferveur.

Un compte-rendu du journal *Le Travail* de l'époque situait le débat de la façon suivante: «Par le syndicalisme, les infirmières se rendaient compte qu'il leur serait possible d'améliorer leur condition

économique qui laissait beaucoup à désirer, mais aussi de se fixer certains objectifs professionnels destinés à améliorer les conditions d'exercice de leur art.»

Les dames patronesses

Quand ce n'étaient pas des religieuses qui dirigeaient les hôpitaux à l'époque, c'étaient souvent de bonnes dames patronesses. Sainte-Justine n'échappait

pas à la règle et le conseil d'administration de l'institution était présidé par madame Beaubien, membre de la grande bourgeoisie francophone de Montréal.

Le Travail expliquait la situation de cette manière: «Oeuvre de charité jalousement surveillée par quelques bonnes dames de la bourgeoisie, dont les bonnes intentions ne peuvent évidemment pas être mises en doute, cet hôpital a pris

depuis quelques années, grâce à des octrois publics, des proportions tout à fait incompatibles avec le mode de direction qu'il a conservé depuis l'origine.»

Ce n'est que trois ans plus tard, en 1966, à la suite de trois semaines de grève, que le gouvernement mettait les hôpitaux en tutelle et que se terminait le règne des religieuses. Mais cela, c'est une autre histoire.

Une grève illégale Un gouvernement coincé

Quand les 250 infirmières de Sainte-Justine déclenchent leur arrêt de travail, elles se retrouvent dans ce qu'on appelle une situation d'illégalité.

«Le gouvernement de Jean Lesage était mal pris avec cela, raconte Marcel Pepin, alors secrétaire général de la CSN. Il refusait de parler au syndicat sous prétexte d'illégalité. Mais il ne pouvait pas ignorer que les revendications des infirmières étaient plutôt fondées et qu'elles jouissaient d'un appui certain dans la population.»

C'est ainsi qu'il mit de l'avant une formule avec le ministre du Travail, Carrier Fortin, qui devait permettre d'amener un débloquage: les infirmières acceptaient de rentrer au travail et, quelques heures plus tard, on annonçait le contenu de ce qui avait été négocié au préalable,

qui représentait de nombreux gains sur plusieurs plans.

Les lois

Les syndiquées n'avaient à peu près pas de droits. Mais le gouvernement n'avait pour agir que les lois statutaires. On était loin de cet arsenal de type quasi nucléaire dont l'État québécois s'est doté pour contrer toute velléité d'action chez les travailleuses et les travailleurs des secteurs public et parapublic.

«Les lois des gouvernements péquiste et libéral — loi 37, loi 160, loi 198 —, mettent en péril rien de moins que la démocratie», estime Marcel Pepin.

Lucie Dagenais, conseillère syndicale depuis 30 ans, a entrepris sa carrière au moment de cette grève, avec le syndicat. «Ce dont je me souviens avec le plus de plaisir, c'est l'extrême solidarité qui régnait au sein du syndicat et avec les autres syndicats de l'hôpital. Et même s'il n'y avait pas de ligne de piquetage, pas une scab ne s'est présentée», raconte-t-elle.

Elle se souvient comment ces nouvelles syndiquées découvraient la CSN et l'ensemble de ses ressources au jour le jour.

Les généraux

Le syndicat des employés généraux avait été accrédité quelques mois avant celui des infirmières. Norbert Rodrigue, qui devait plus tard diriger la FAS et la CSN et qui préside aujourd'hui la Conférence des régies régionales de la santé et des services sociaux du Québec, était vice-président de ce nouveau syndicat. Trente ans plus tard, il se souvient de ces journées fébriles. «Les parades au flambeau, les collectes qu'on faisait pour soutenir les infirmières, les visites à leur local de grève, tout cela m'est encore très présent à la mémoire. Leur grève a sans conteste ouvert des perspectives dont ont profité tous les autres employé-es d'hôpitaux», affirme-t-il.

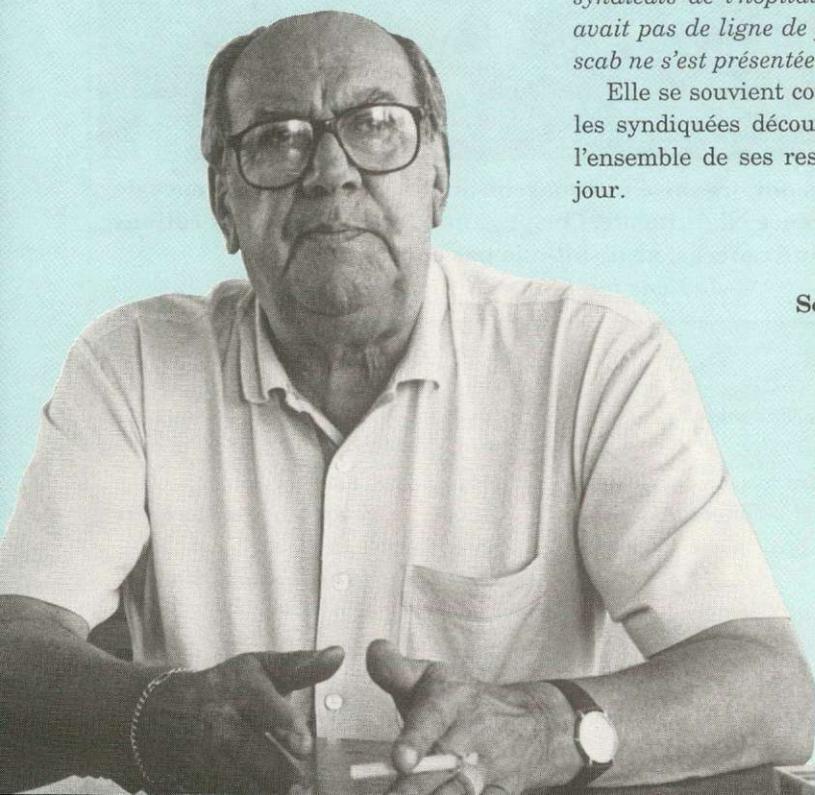
Aujourd'hui

Le syndicat s'apprête à fêter l'événement au cours d'une journée spéciale qui se tiendra le 13 octobre. La présidente actuelle du syndicat, Renée Roy, — qui, souligne-t-elle, n'était pas encore née au moment de la grève... —, nous a confié que c'était surtout la naissance du syndicat qu'on voulait mettre en évidence.

«Très peu d'entre nous ont vécu la grève. Nous allons organiser des événements, entre autres une production du Théâtre à la carte, pour qu'on se souviennne. Une édition spéciale de notre journal sera aussi consacré à cet anniversaire», ajoute-t-elle.

Ironie du sort, c'est le matin même de la promulgation de la loi 102 que *Nouvelles CSN* rejoignait la présidente du syndicat. «Il y a 30 ans, c'est pour pouvoir négocier que les infirmières avaient formé le syndicat et avaient fait la grève...», de dire Renée Roy.

Avec Daniel Johnson, le sens de la négociation s'est perdu quelque part.



**Secrétaire général
de la CSN,
Marcel Pepin
a participé
activement
aux négociations
qui ont conduit
à des gains
substantiels.**

La parole aux enfants

Pendant la grève, une enseignante de cinquième année de Longueuil avait suggéré à ses élèves d'écrire une lettre aux infirmières. Voici quelques extraits publiés par *Le Travail* de l'époque, extraits qui font constater qu'au fond, l'opinion ne change pas tellement (y compris en ce qui a trait à l'orthographe...).

Jean-Pierre, un gars de 10 ans, écrit: «Je sais que vous êtes en grève pour avoir plus de gardes. Mais ce que je ne comprends pas, c'est des malades qui sont malades et vous voulez pas les soigner jusqu'à ce que vous ayez d'autres gardes. Mais supposons qu'un des malades meure, vous voulez pas les soigner avant qui meurent qui est responsable est-ce vous ou le gouvernement?»

Ginette, 11 ans, montre son accord. «La maîtresse a dit que vous travailleriez dès qu'il aurait assez de garde-malade. Je suis avec vous car vous avez raison.»

Yvon, 11 ans lui aussi, nuance son appui. «Nous savons que les infirmières sont en grève pour qu'ils en donnent d'autres infirmière. Il serait bien mieux de leur en donner d'autres. Elles pourraient travailler. Les infirmières en grève ne fons pas bien de ne pas travailler.»

Quant à Francine, elle a plutôt tendance à s'attarder sur son propre cas. «Je m'appelle Francine et j'aimerais bien savoir le vôtre. Moi j'ai été soigné par une garde malade, j'avais les homidales. Sa fait mal vous savez les homidales. Avez-vous déjà eu vous les homidales et les

autres maladies moi j'ai s'ai toute eu les grosses maladies.»

Suzanne, elle, l'a échappé belle. «Ma petite amie a un frère il a eu les orreillons il les a donnés à mon frère et mon frère les a donnés à un autre de mes amis et ma petite amie les a bonnés à d'autres. Moi j'ai pas eu une maladie contagieuse.»

C'est la petite Lucie, 10 ans, qui a cependant le dernier mot. «Je suis contente de vous parlé. Je sais que l'hôpital est en grève mais cela ne dérange rien en moi. Je sais qu'il y a quelquefois des ennuis à être infirmières.»



● Samedi, 16 novembre, 4 h. 30, dans la salle du conseil d'administration de l'Hôpital Ste-Justine, à Montréal, c'est le moment quelque peu solennel de la signature de l'entente mettant fin à l'arrêt de travail des infirmières. On reconnaît sur cette photo M. Jean Marchand, président général de la CSN, en compagnie de quelques-uns des représentants de l'Alliance : Mlle Yvette Beaulieu, Mme Madeleine Morgan et Lucie Dagenais; debout, M. Bruno Meloche, conseiller technique à la Fédération Nationale des Services.

Le droit de vivre convenablement après la retraite

— voir en page 13

Une colère noire

par Jean-Paul Lefebvre — en page 8

Le plus fort tirage de la presse syndicale au Canada

LE TRAVAIL

VOL. XXXIX — No 12

Montréal, Qué., décembre 1963 — Dix cents

Des gains majeurs pour les infirmières de Sainte-Justine

— en page 3

Encore une longue route à faire

Lorsqu'il a prononcé le discours de clôture du premier colloque syn-

Par Luc Latraverse

dical sur la reconversion des industries militaires organisé par la CSN, le président Gérald Larose a souligné combien de progrès avait été accompli depuis que la CSN mettait de l'avant l'idée du désarmement et de la reconversion industrielle, il y a une dizaine d'années. «C'était

l'époque où les entreprises se débattaient pour décrocher une partie

des retombées des contrats des F-18 et des frégates.» Les syndicats des industries militaires étaient alors peu sensibilisés à l'idée de la reconversion. Comme on a pu le constater durant ce colloque de deux jours, la situation est bien différente une décennie plus tard.

Plusieurs personnes ont décrit les caractères particuliers de l'industrie de production de matériel militaire. Son trait principal, comme le décrit Marc Laviolette, président du syndicat des produits chimiques de Valleyfield, «c'est que si ça va mal

notamment avec la fin de la guerre froide, et compte tenu des difficultés budgétaires des gouvernements, les commandes sont tombées en chute libre.

Des mentalités incompatibles avec le marché concurrentiel

Une autre dimension caractéristique de ces industries, c'est la mentalité des militaires, des administrateurs, des ingénieurs, des fonctionnaires et des politiciens qui oeuvrent dans le secteur militaire. Comme l'ont souligné plusieurs participantes, ces personnes vivent dans un autre monde. C'est le système du "cost plus" (un profit garanti) qui règne en maître dans l'industrie militaire, de sorte que plus ça coûte cher, mieux c'est. En outre, ce sont souvent des contrats assurés qu'ont ces industries, ce qui les motive peu à chercher à diversifier leur production vers le civil et à conquérir d'autres marchés que le militaire, rendant ainsi le processus de la reconversion encore plus ardu.

L'ampleur de l'industrie militaire

À l'échelle mondiale, on estime qu'en 1991, 47 millions d'individus étaient rémunérés directement par les budgets militaires, dont 17 millions d'emplois dans le secteur industriel. Avec la réduction de ces budgets, depuis le milieu des années

80, plus d'un million de personnes ont perdu leur emploi et on prévoit que trois autres millions le perdront au cours des cinq prochaines années. On calcule que pour chaque emploi éliminé chez les entrepreneurs de premier niveau, il y en a trois chez les sous-contractants.

Le Canada

Le Canada vient au huitième rang des producteurs mondiaux d'armement avec une production évaluée à huit milliards de dollars en 1988. 45% de la totalité des commandes faites aux entreprises par le gouvernement fédéral vont aux industries militaires. Cela génère 100,000 emplois directs.

Le Québec

Au Québec, les emplois reliés aux bases militaires et à la fabrication d'armement sont tombés de 57,000 en 1987 à 46,000 en 1991 et représentent 8% de la main-d'oeuvre manufacturière de la province. L'Ontario et le Québec ont perdu au moins 20,000 emplois dans ce secteur, au cours des deux dernières années.

Montréal

Les deux tiers des contrats militaires sont accordés à des entreprises de la grande région de Montréal et le volume de leurs ventes a diminué de moitié depuis cinq ans. Plusieurs entreprises ont fermé et nom-



Pour Marc Laviolette, président du syndicat des produits chimiques de Valleyfield (Expro), la clé de la reconversion c'est d'établir un rapport de propriété avec son travail.

dans le monde, ça va bien à la "shop"; et inversement, quand ça va bien dans le monde, ça va mal à la "shop".» Plusieurs des industries, comme la poudrière de Valleyfield, sont dépendantes des cycles guerriers de l'armée américaine ou canadienne. C'est pourquoi sa production a fluctué énormément en temps de guerre (2e guerre mondiale, Corée, Vietnam, Iran-Iraq, Golfe) où elle était élevée, tandis qu'en temps de paix relative,

bre d'autres sont dans une situation très précaire. Le maire de Montréal, Jean Doré, a d'ailleurs profité de son passage au colloque pour proposer la création d'un comité d'adaptation de la main-d'oeuvre dans l'industrie militaire afin de promouvoir la reconversion et la diversification des entreprises.

Le naval

C'est aussi dramatique dans l'industrie de la construction navale. Le chantier de la Vickers de Montréal a fermé ses portes. Celui de Sorel-Tracy s'est tourné vers d'autres productions et le chantier de MIL Davie de Lauzon verra ses employés mis à pied en 1994 si de nouvelles commandes ne lui sont pas octroyées. Il y a un an, il employait plus de 2,500 salarié-es. Il n'en reste présentement que 1,500.

Une stratégie à long terme à développer

Les participant-es au colloque ont été unanimes à conclure que c'est l'absence de planification industrielle des gouvernements, qui jouent la carte du laisser-faire face au déclin, qui constitue la principale difficulté à surmonter pour procéder à la reconversion et à la diversification de la production. C'est aussi la mentalité de l'industrie, des travailleuses et des travailleurs mais surtout des administrateurs, qui ne sont pas préparés à passer du marché militaire au marché civil où il y a de la concurrence. Personne ne semble considérer que c'est par le biais de la réorganisation du travail impliquant les travailleurs que les entreprises pourront se sortir du carcan militaire, au lieu de procéder par la diminution des effectifs et de la taille des entreprises.

C'est donc de sensibilisation et de mobilisation qu'il faut d'abord parler. Comme le disait un participant, il faut amener les administrateurs à ne plus se considérer comme les seuls propriétaires avec leurs droits de gérance exclusifs et les autres à ne pas se comporter comme de simples locataires de leur travail et à se responsabiliser davantage.



Selon le professeur Seymour Melman de l'université Columbia, aux États-Unis, c'est par une implication des communautés locales et régionales que les efforts en vue de reconverter et de diversifier les industries militaires ont le plus de chances de porter fruit.

Une coopérative de travailleurs

C'est dans cette voie que se sont engagés les employé-es de la compagnie Expro de Valleyfield après un long cheminement, des moyens de pression et plusieurs négociations. Avec l'aide du service de génie industriel de la CSN, du Groupe de consultation pour le maintien et la création d'emploi et de la Fédération de la métallurgie et la collaboration de la compagnie Expro, le syndicat a fait une étude des productions alternatives que l'expertise des travailleurs et les installations de l'entreprise pourraient permettre de réaliser et des marchés qui pourraient être envisagés. Cette étude a dénombré huit productions dans lesquelles l'entreprise pourrait se reconverter et se diversifier. La date critique pour accoucher d'un plan concret de transformation a été fixée au mois de septembre 1994, pour entrer en opération en 1996. D'autre part, les salarié-es ont créé une coopérative de travailleur-euses actionnaires qui compte acquérir 30% du capital de la compagnie. Ils auront ainsi une voix au conseil d'administration. *«Ce qui est important, c'est d'avoir un rapport de propriété avec notre travail»*, de conclure le président du syndicat, Marc Laviolette.

Sortir de l'isolement

Les syndicats qui ont participé au colloque ont pour leur part souligné la nécessité de sortir de leur isolement et la CSN compte donner suite aux recommandations du colloque. Plusieurs invités des États-Unis, de la France, de la Grande-Bretagne, de la Belgique, du Brésil, du Canada et un syndicat des Travailleurs canadiens de l'automobile, celui de la compagnie Marconi de Montréal, ont participé au colloque. C'est un réseau qui sera maintenu.

De son côté, la CSN va proposer la création d'un Fonds de reconversion et de diversification au Rendez-vous économique du secteur privé 1993.

Une question électorale

Enfin, de nombreuses allusions à la campagne électorale ont été entendues au cours du colloque, mettant en évidence l'importance de faire des choix politiques socialement productifs entre les hélicoptères de l'armée et les garderies ou les logements sociaux ou d'autres formes d'investissements plus justifiables.



Suzanne Proulx, du syndicat des employé-es de bureau de la compagnie Marconi de Montréal, a dressé un tableau de la vie secrète de cette entreprise, qui était jadis le numéro un mondial de la télévision et de l'électronique et qui s'est depuis confinée à la production militaire et en paie chèrement la note maintenant.

L'été de l'hôtellerie

Par Michel Crête

La dernière ronde des négociations regroupées nationalement dans l'industrie hôtelière s'annonçait difficile pour plus d'une trentaine de syndicats CSN concernés. Ceux-ci regroupent quelque 8,000 employé-es répartis dans une trentaine d'établissements de Chicoutimi, Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke et Sorel.

Faillites dans les Ramada Décarie et Dorval! Fermeture du Nouvel Hôtel!
Fermeture temporaire au Ramada Olympique! Lock-out au Hilton de Québec!
Menaces de fermeture au Hilton de Québec et à l'Hôtel Méridien!
Situation financière précaire pour la chaîne Auberge des Gouverneurs!
Faible taux d'occupation! Mises à pied, pertes d'emplois!
Tel était le terrain miné sur lequel s'engageaient ces syndicats
au début de leurs négociations, tard au printemps dernier.
Quelques mois plus tard, une vingtaine de syndicats,
la plupart dans la région métropolitaine, ont conclu des ententes jugées satisfaisantes.
Et sans conflit.



Lise Poulin

Dans une entrevue accordée à *Nouvelles CSN*, la présidente de la Fédération du commerce, Lise Poulin, commente, dans un premier temps, l'importance des résultats de ces négociations pour les syndiqués du secteur de l'hôtellerie. Des résultats attrayants également pour plusieurs autres travailleuses et travailleurs du secteur privé, nous dit-elle. Ensuite, elle aborde également en profondeur la formule dite des «négociations regroupées» auxquelles ont participé ces syndicats.

Le contrat

À quelques exceptions près, les employé-es de l'industrie hôtelière membres de la CSN se sont prononcés massivement, jusqu'ici, en faveur de contrats de travail d'une durée de trois ans, du premier juillet 1993 au 30 juin 1996, contrats assortis d'un gel de salaire la première année de leur durée, ainsi que d'augmentations salariales totalisant 4% pour les deux autres années. Dans l'ensemble, les parties patronales et syndicales se sont également entendues pour hausser leur contribution respective de 1% au Régime d'épargne enregistré et de retraite (RÉER) et ce, à compter de la troisième année ou en cours de convention. Dans la foulée de cette revendication et dans le but de favoriser l'accès à la préretraite, employeurs et syndicats du secteur de l'hôtellerie ont également convenu de textes permettant à des personnes âgées

de 55 ans et plus de doubler, en cours de convention, et pour des périodes de cinq ans, parfois dix ans, leur contribution au RÉER. Lorsque l'employé-e choisit de doubler sa contribution, l'employeur en fait autant.

Pouvoir d'achat et organisation du travail

Dans le cadre de ces négociations, on a aussi convenu de mettre sur pied des comités paritaires qui devront voir aux questions relatives à l'organisation du travail, à la qualité des services à la clientèle, à la qualité de vie au travail, à la rentabilité de l'entreprise, etc. Les nouvelles conventions collectives prévoient également la remise d'un dispositif d'alerte aux préposées aux chambres (une mesure de sécurité), ainsi que le droit aux avantages sociaux pour les couples de même sexe, une nouveauté là aussi.

«La négociation de cette année est importante pour plusieurs motifs, de dire Lise Poulin. En dépit du contexte difficile, nous n'avons pas enregistré de reculs majeurs et nous avons même réussi à protéger notre structure salariale, protéger notre pouvoir d'achat.»

Cela dit, la présidente de la Fédération du commerce est particulièrement fière des mécanismes qu'on a réussi à installer au chapitre de l'organisation du travail, une préoccupation d'actualité. *«La négociation de comités paritaires sur l'organisation du travail a permis d'amener le débat sur la responsabilisation des employé-es. Dans l'hôtellerie, ça fait des années que nous disons que nous ne voulons plus être considérés comme des domestiques! Nous ne sommes pas seulement des exécutants. Nous sommes capables de penser, planifier, proposer, organiser notre travail! Ça n'a pas été*

facile de négocier une telle clause. Des employeurs nous disaient carrément de nous acheter un hôtel! Mais nous sommes revenus à la charge, nous avons défendu notre position, nous avons rappelé aux employeurs leurs propres analyses à l'effet que l'amélioration de la qualité du service à la clientèle passait entre autres par la confiance et la responsabilisation des employés. Dans la plupart des hôtels, on s'est doté d'un comité paritaire sur l'organisation du travail. À l'Auberge des Gouverneurs-Radisson, on s'est même mis d'accord pour affecter et libérer durant douze mois un officier syndical qui verra à implanter ce comité. Maintenant que nous avons obtenu une ouverture sur l'organisation du travail, c'est à nous, les syndiqué-es, de pousser pour que ça marche. Il y va de nos emplois et de l'avenir de notre industrie. Nous ne pouvons laisser le champ de l'organisation du travail aux employeurs. Sinon, ça va tourner en cercle de qualité de vie! Il faut mettre sur pied nos comités sur l'organisation du travail comme nous avons mis sur pied d'autres comités syndicaux.»

La retraite

Lise Poulin se réjouit également de l'amélioration des régimes de préretraite et de retraite qu'on a enregistré jusqu'à maintenant. «Nous avons réussi, en 1987, à faire entrer Bâtirente, le RÉER de la CSN, dans l'hôtellerie. Cette année, on a réussi à hausser les contributions au régime de retraite et à les doubler pour faciliter l'accès à la préretraite à certaines personnes. C'est important pour le personnel de l'hôtellerie, un personnel de plus en plus vieillissant.» D'ailleurs, la présidente de la fédération espère le jour où on réussira à étendre ce genre de clauses à d'autres secteurs où on retrouve peu de régimes de retraite, comme dans le sec-

teur manufacturier, par exemple.

Dispositif d'alerte

«Cette année, nous avons réglé une partie des problèmes de sécurité vécus par les préposées aux chambres des hôtels en obtenant pour elles des dispositifs d'alerte, de confier la porte-parole syndicale. Au cours des dernières années, il y a eu beaucoup d'agressions, de harcèlement, de viols de préposées aux chambres. Comme les employeurs donnent souvent le bénéfice du doute au client, — le client qui a toujours raison —, il fallait trouver quelque chose pour assurer la sécurité de femmes qui travaillent souvent seules. Pour le moment, le dispositif d'alerte nous apparaît adéquat. Nous jugeons de son efficacité à l'usage»

Les couples de même sexe

La négociation de l'hôtellerie a aussi permis d'éliminer

certaines formes de discrimination pratiquées à l'égard des couples de même sexe. En effet, on a obtenu la reconnaissance des bénéfices sociaux pour ces couples, dont des congés en cas de décès et pour mariage. À certains endroits, les droits de ces couples comprennent les avantages prévus aux régimes d'assurance (dentaires, médicaments, et autres). Sans trop se tromper, on peut certainement avancer que c'est la première fois qu'on décroche de tels droits pour un secteur industriel au complet.

«Les employeurs nous ont choqués»

Mais comment a-t-on réussi, finalement, à inscrire des gains dans le cadre d'une négociation qui s'annonçait très difficile?

«Quand nous avons déposé nos projets de conventions collectives, à la fin du mois de mars, nous savions à quoi nous attendre, d'expliquer la prési-

dente de la Fédération du commerce. Nous étions d'autant plus en mesure de savoir à quoi nous attendre qu'en janvier et février 1992, les employeurs nous avaient fait des demandes de réouverture dans le but de reprendre ce qui était déjà négocié. Demandes que les syndicats ont rejetées. Aussi, étions-nous très conscients d'entreprendre des négociations dans un contexte difficile, dans un contexte où les employeurs souhaitaient obtenir des concessions importantes, des réductions de la masse salariale de l'ordre de 10% à 15%. En plus, plusieurs employeurs nous avaient montré leurs livres. Mais ils ont été tellement gourmands qu'ils ont choqué les travailleuses et les travailleurs.

«Dans une industrie où ça a pris des années pour obtenir des salaires moyens variant de \$9.00 à \$15.00 l'heure, des congés de maladie, des congés de maternité, ainsi que d'autres bonnes conditions de travail, les gens n'étaient pas prêts à abandonner ces acquis-là. Une serveuse est venue nous dire: «J'ai 48 ans, mon salaire et mes conditions de travail me permettent de respirer un peu, me donnent un minimum de sécurité, il ne faut pas qu'on m'enlève ce minimum de sécurité.» L'attitude des patrons a donc insulté nos membres et les a mobilisés. Lise Poulin ajoute: Après avoir rejeté toute idée d'inscrire des reculs importants dans nos conventions, nous avons pu ensuite faire progresser nos revendications, dans nos rangs et aux tables de négociations, parce qu'elles étaient réalistes. Avec cette négociation, nous avons encore fait la preuve que nous sommes capables de tenir compte de la conjoncture, tout en améliorant la condition de nos membres et en pensant à l'avenir.»



C'est attentivement que l'on a pris connaissance de l'entente de principe.



Un qui aura été initié très jeune aux assemblées syndicales...

Des négociations regroupées

Formule mitoyenne entre les négociations traditionnelles, où un employeur et un syndicat sont face à face, et les négociations centralisées du secteur public, *«la formule des négociations regroupées n'est pas infaillible. C'est une formule certes exigeante, mais à la fois assez souple, qui nous a permis d'atteindre, dans l'ensemble, les objectifs de négociation que nous nous étions fixés cette année»*, de dire la présidente Lise Poulin.



Lise Poulin

«Ce n'est pas la première fois que les syndicats du secteur de l'hôtellerie participent à des négociations regroupées et nous pouvons affirmer que, jusqu'à maintenant, la négociation de cette année a permis d'enraciner encore plus cette formule, même si elle comprend non seulement des bons côtés, mais aussi des inconvénients», de préciser la présidente de la Fédération du commerce. Très catégorique, elle affirme: «Parce que nous sommes majoritaires dans l'industrie et parce que nous coordonnons notre démarche, nous avons encore réussi cette année, malgré un contexte difficile, à négocier des améliorations et des innovations, non seulement pour les syndiqué-es de l'hôtellerie, mais aussi pour ceux du secteur privé.»

Lise Poulin ajoute: «Cette année, contrairement à ce qui s'est passé durant la ronde de 1990, nous avons atteint un meilleur équilibre entre les demandes communes, contenues dans une plate-forme en 13 points, et les revendications locales. Ça, c'est le bon côté!»

«Mais il y a un aspect difficile dans les négociations regroupées, de confier la porte-

parole de la fédération. C'est que si un syndicat voulait obtenir un point majeur de négociation, par exemple l'imposition de 15% sur les frais de service, mais que les autres syndicats rejettent cette idée, cela serait assez difficile pour lui de réussir. Tout simplement parce que l'employeur confronté à une telle demande s'y opposerait farouchement, au nom de la compétition, du fait qu'on n'a pas étendu cette revendication à l'ensemble de l'industrie.»

Autonomes et solidaires

Le succès d'une telle démarche réside dans sa préparation. Ainsi, bien avant d'entreprendre les pourparlers avec les parties patronales, pratiquement dix mois avant, les responsables des syndicats se réunissent tout d'abord dans le cadre d'un secteur de l'hôtellerie, une instance qu'ils se sont donnée au fil des ans pour discuter d'orientations et de revendications communes. À cette réunion, et après avoir fait le bilan de la dernière ronde, ils décident s'ils participeront ou non à des négociations regroupées. Une fois cette décision prise, on élabore, toujours lors de réunions sectorielles, une plate-forme commune de revendications qu'on soumettra, en même temps que le projet local de convention, aux assemblées départementales, puis générales.

Au cours des réunions sectorielles, on a aussi pris soin de s'entendre sur un protocole syndical de fonctionnement. Autonomes et solidaires: voilà les deux mots qui résument ce fameux protocole. Les négocia-

tions ne se déroulant pas à une table centrale, mais à autant de tables qu'il y a de syndicats, ceux-ci s'engagent, dans le respect de leur autonomie, à mettre de l'avant les revendications comprises dans la plate-forme commune et à revenir en secteur lorsqu'un cadre de règlement intéressant et satisfaisant commencé à se profiler à l'horizon. Histoire de pas nuire aux autres négociations et de vérifier s'il n'y aurait pas là un règlement exportable à l'ensemble de l'industrie, un règlement comprenant, en tout ou en partie, les points de la plate-forme.

La CSN: une machine bien huilée!

En plus de pouvoir compter sur l'expertise des salarié-es de la Fédération du commerce dans l'industrie hôtelière pour mener à bon port cette ronde de négociation, les syndicats de ce secteur ont aussi eu droit, comme dans le secteur public d'ailleurs, à des ressources financières et professionnelles allouées et affectées par la CSN à ces négociations. Dès la préparation de ces négociations, en septembre 1992, des avocats du service juridique, des conseillers à la mobilisation, des formateurs, des économistes, des journalistes et des chercheurs de la centrale se sont mis à la tâche. Certains s'affairaient à préparer la mobilisation et à monter les structures militantes. D'autres rédigeaient une analyse de la conjoncture économique et traçaient le portrait de l'industrie hôtelière. Celui-ci préparait une session de formation et

une conférence sur l'organisation du travail, un des enjeux de cette négociation. Celui-là concevait et écrivait des journaux afin d'enraciner les revendications, les publiciser. Ou encore, il montait un vidéo maison sur l'organisation du travail. D'autres peaufinaient un avis juridique sur un point bien précis. Il y avait ceux-là aussi qui imprimaient et qui expédiaient les publications



pour qu'elles arrivent à temps dans les syndicats. C'est là qu'on s'aperçoit que la CSN est véritablement une centrale syndicale, une machine bien huilée.

Conclusion

La formule des négociations semble donc en être une gagnante. Mais, ne prenant rien pour acquis, on procédera quand même, quelque part à l'automne, à l'autopsie de la dernière ronde de négociation. Histoire d'en tirer un bilan qui éclairera encore plus l'avenir.

Encore du Goloff!

Spécialisé dans les opérations dont l'objectif ultime consiste dans la disparition du syndicat en place, Me Théodore Goloff sévit encore, dans la région du Lac-Saint-Jean cette fois. À Roberval plus précisément, où les 25 employés du magasin People's sont en grève depuis le 12 juillet.

Ceux-ci ont reçu, le 8 septembre, copie d'un avis de fermeture expédié au gouvernement, conformément aux dispositions des lois. Pour la présidente du syndicat, Jocelyne Tardif, c'est une manoeuvre d'intimidation pour que les employé-es abandonnent leur syndicat.

C'est la famille Wise, qui possède la chaîne de magasins du même nom, qui a acheté les magasins People's, autrefois propriétés de Marks & Spencer, de Londres. Et qui a confié à Me Goloff le mandat de «s'occuper» du syndicat, comme il l'a déjà fait ailleurs.

C'est la liberté d'association qui est sans conteste en cause dans ce conflit. Un mouvement d'appui aux syndiqué-es se dessine dans la population.

M.R.

HILTON DE QUÉBEC

Le lock-out aura duré neuf mois

Les travailleuses et les travailleurs de l'Hôtel Hilton de Québec ont repris le travail, le 2 août, après neuf mois de lock-out. C'est sous la menace d'une fermeture que les syndiqué-es ont accepté, le 20 juillet, dans une proportion de 70%, les offres de l'employeur.

La convention collective a une durée de quatre ans, rétroactive au 30 septembre 1992 et se terminant le 30 septembre 1996. Elle comprend un gel des salaires pour la première année du contrat, ainsi que des augmentations de salaire de 2% par année pour chacune des trois autres années de la convention, pour des hausses salariales totalisant 6%. À la quatrième année, les parties améliorent de 1% leur contribution au Régime d'épargne enregistré et de retraite (REER).

Un comité paritaire

Le nouveau contrat prévoit également la mise sur pied d'un comité de relations de travail, composé de trois représentants de chacune des parties, et dont le but est notamment de faire des recommandations concernant la qualité du service à la clientèle, la qualité de la vie au travail et la rentabilité de l'entreprise.

La direction a ramené ses demandes de concessions, au nombre d'une centaine, à trois. Ainsi, on élimine toujours la demi-heure

de repas payée. Quant à la fermeture de la buanderie, l'employeur s'est engagé à doubler le montant des payes de séparation pour les gens qui ne voudraient ou ne pourraient exercer leur droit de supplantation. Les fusions de postes prévues par l'entreprise auront pour effet d'éliminer quelques emplois. Pour minimiser l'impact de la fermeture de la buanderie et des fusions de postes, le



Manifestation en appui aux membres du Hilton de Québec, l'hiver dernier.

syndicat a aussi obtenu des garanties à l'effet de récupérer, en cours de convention,

des emplois d'entretien accordés à un sous-traitant.

M.C.

Règlement dans les restos du Complexe Desjardins

La centaine d'employé-es des restaurants Serbec du Complexe Desjardins, à Montréal, se sont prononcés, à 91%, en faveur d'un contrat de travail d'une durée de 30 mois, venant à échéance le 31 juillet 1995, comprenant un gel de salaire la première année de la convention et une augmentation salariale de l'ordre de 2% les 18 derniers mois.

Ils ont notamment obtenu des gains importants aux chapitres de l'introduction des changements technologiques et de la rémunération des repas. Dans le cas de l'entrée de nouvelles technologies, l'employeur est maintenant tenu d'en informer les syndiqué-es et de leur offrir des possibilités de reclassement. Quant à la rémunération des repas, tous les employés

sans exception ont droit à un rabais de 50% sur le prix des repas vendus dans les restaurants du groupe Serbec, un franchisé de Cara. Les salarié-es de ces restaurants sont d'autant plus satisfaits

de leur nouvelle convention collective que leur employeur a abandonné ses demandes visant à éliminer les congés de maladie et à réduire considérablement les salaires.

M.C.

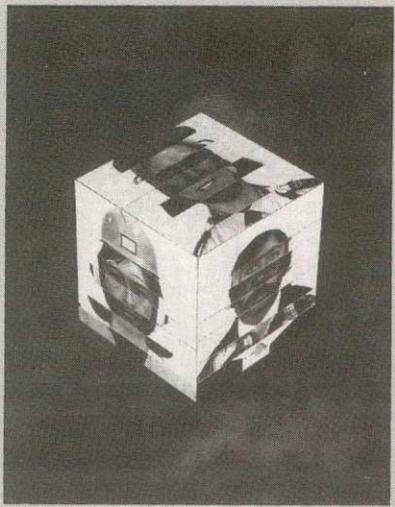
ENQUÊTE DE LA CSST

Il faut participer!

De nombreux syndicats s'adressent à la CSN pour en savoir plus long sur le questionnaire que la CSST leur a fait parvenir touchant les assignations temporaires.

Il faut savoir que cette enquête de la CSST est le résultat des pressions que la partie syndicale exerce depuis deux ans sur le CA de la CSST à cet effet. Il est donc important que les syndicats sollicités répondent à ce questionnaire qui devrait nous permettre enfin d'en savoir plus long sur le nombre d'assignations temporaires, leur mode d'application et les problèmes qu'elles entraînent.

L.L.



conception: Carole Kearney • photo: Martin Brault

LE TRAVAIL ET VOS DROITS

C'est le titre d'une série télévisée sur le droit du travail qui est entrée en ondes à la mi-septembre sur le canal universitaire et sur Radio-Québec. La série comporte treize émissions éducatives d'une heure sur les diverses règles de droit du travail applicables, et huit émissions d'appoint de trente minutes portant sur des organismes chargés d'appliquer certaines lois du travail. Avec la complicité de la comédienne Sylvie Moreau, des spécialistes et des praticiens s'y emploient à faciliter la compréhension de notions spécialisées telles la conciliation, l'arbitrage de griefs, l'accréditation, la négociation collective, etc.

Même si ces émissions visent à démystifier le sujet auprès de la population, elles seront particulièrement utiles aux délégués et conseillers syndicaux qui, quotidiennement, sont appelés à appliquer les diverses lois du travail. Elles leur permettront également de mettre à jour leurs connaissances sur les modifications apportées à la Loi sur les normes du travail, la Loi sur la santé et la sécurité du travail, ainsi que la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Ceux-ci voudront en conserver l'enregistrement pour s'y référer ultérieurement.

La série est télédiffusée le dimanche matin de 10 heures à 11 heures sur les ondes de Radio-Québec. Sur le canal universitaire (câble 23, UHF 29), elle est diffusée selon l'horaire suivant: le mardi à 15 heures; le mercredi à 9 heures 30; le jeudi à 23 heures 30; le samedi à 17 heures 30.

Dans la région de Chicoutimi, le canal universitaire diffuse la série le mercredi soir à 20 heures 30.

Il existe également un document destiné à assurer une meilleure compréhension de la matière. Il s'agit du guide *Travail plus*, disponible chez Wilson et Lafleur au prix de \$29.95 auquel on doit ajouter les taxes et le transport, pour un total de \$35.26.

Wilson & Lafleur Ltée, 40 est rue Notre-Dame, Montréal, Qué., H2Y 1B9. (514) 875-6326. Ligne sans frais: 1-800-363-2327. Télécopieur: (514) 875-8326. L.L.

AGRESSIONS SEXUELLES

Le code d'éthique FAS reçoit l'aval du Tribunal du travail

Pour la première fois, le Tribunal du travail a débouté un plaignant qui reprochait à son syndicat de ne pas l'avoir défendu lorsque son employeur, l'hôpital Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur, à Québec, l'a congédié après qu'il eut été trouvé coupable d'agression sexuelle sur une compagne de travail. Confronté à un contentieux qui opposait deux de ses membres, le syndicat, affilié à la FAS-CSN, a appliqué le *Code d'éthique dans les cas d'agressions sexuelles* adopté par le Conseil fédéral de la FAS en septembre 1990.

Ce code se veut un outil pour aider les syndicats à recevoir et traiter les plaintes pour agression ou harcèlement sexuel pouvant survenir dans les établissements où travaillent les membres de la fédération.

De telles plaintes se révèlent toujours particulièrement délicates pour les syndicats qui les reçoivent: les faits reprochés sont souvent difficiles à vérifier et la moindre erreur peut entraîner, tant pour la personne accusée que pour la présumée victime, des conséquences irréparables.

C'est le syndicat de l'hôpital Louis-H. Lafontaine qui a forcé l'adoption du code lorsqu'il a lui-même pris l'initiative de demander à son assemblée générale de le délier de l'obligation de défendre un présumé agresseur. «Depuis 1985, année où le comité de condition féminine de la FAS a entrepris l'élaboration du code, la fédération a fait beaucoup de chemin, déclare Francine Lévesque, vice-présidente de la FAS responsable de la condition féminine. Après

Louis-H., il y a eu d'autres cas. Nous avons acquis de l'expérience. En 1990, le code était prêt.»

Depuis son adoption, plusieurs syndicats ont mené le débat sur ce sujet demeuré tabou jusque-là, convaincus qu'il vaut mieux le faire à froid plutôt que d'attendre que le problème se pose. La décision du Tribunal du travail vient renforcer cette démarche et valider le code d'éthique qui en découle.

«Plus l'existence du code sera connue et plus les syndicats voudront s'en servir; ils pourront cerner avec une meilleure précision leur devoir de représentation et leurs responsabilités sociales. La décision du Tribunal du travail vient briser la croyance que les syndicats défendent n'importe quoi», de conclure Francine Lévesque.

L.L.

Jeunes Montréalais du bout du monde

Une série radiophonique donnant la parole à des jeunes d'origine arabe, haïtienne, juive, latino-américaine et vietnamienne sera diffusée, à compter du mois d'octobre, sur les ondes de stations communautaires:

Cette série intitulée «*Jeunes Montréalais du bout du monde*» nous livre des entrevues réalisées sur la rue, à l'école ou encore à la maison. Les jeunes parlent de leur pays d'origine, de leur famille, de leurs relations, de leurs ambitions et de la place qu'ils veulent occuper dans la société québécoise.

La série sera diffusée sur les ondes des stations communautaires suivantes:

CIBL-FM, 101, 5, Montréal, le mercredi à 11 h 30, à compter du 6 octobre.

CHAA-FM, 103,1, Longueuil, le vendredi à 19 h 00, à compter du 8

octobre.

CKRL-FM, 89,1, Québec, le vendredi à 10 h 00, à compter du 19 novembre.

CKIA-FM, 96,1, Québec, à déterminer.

CFBS-FM, 89,9, Lourdes-de-Blanc-Sablons, le mercredi à 14 h 00, à compter du 6 octobre.

CFIM-FM, 92,7, Cap-aux-Meuilles, le mardi à 15 h 30, à compter du 12 octobre.

CJBE-FM, 90,1, Port-Menier, le mercredi à 15 h 00, à compter du 6 octobre.

CFLX-FM, 95,5, Sherbrooke, le vendredi à 20 h 00, date à déterminer.

CFNJ-FM, 99,1, St-Gabriel-de-Brandon, le mardi à 20 h 00, à compter du 5 octobre.

«*Jeunes Montréalais du bout du monde*» a été produite et réalisée par Yves Chartrand. J.P.

Une incitation au racisme

Plusieurs organismes et syndicats regroupés dénoncent la décision de la première ministre Kim Campbell de regrouper les dossiers des réfugiés et de l'immigration sous le chapeau du superministère de la Sécurité publique.

Le Conseil canadien pour les réfugiés, la Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés et la Ligue des droits et libertés, notamment, ont uni leur voix à la CSN et à la CEQ pour exprimer leurs inquiétudes concernant le transfert de pouvoirs annoncé à la fin du mois de juin.

Lors d'une récente conférence de presse, ils ont fait valoir qu'avec cette décision, le gouvernement conservateur véhicule le message que la popu-

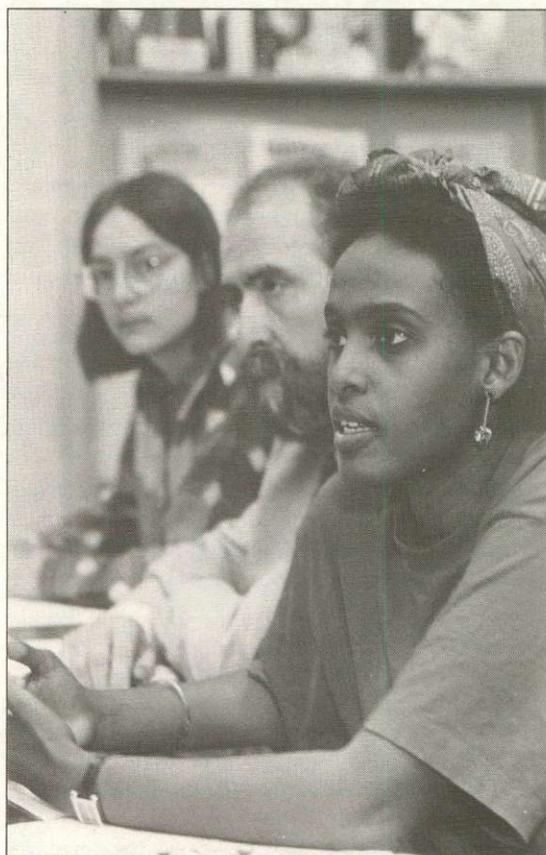
lation doit être protégée contre les immigrants et les réfugiés, que les étrangers représentent une menace à la sécurité. En associant tous les réfugiés et les immigrants à des délinquants ou à des criminels, le gouvernement incite au racisme et à la xénophobie.

Ils déplorent qu'au Canada, dorénavant, l'accent sera mis sur l'aspect de la sécurité, au détriment des buts déclarés de l'immigration, qui sont, entre autres, la réunification des familles et la protection des réfugiés. Il apparaît maintenant que le gouvernement cherche à mettre un frein à l'immigration, une tendance qui malheureusement fait son chemin en Europe.

Le président de la CSN, Gérald Larose, a

souligné que le gouvernement devrait chercher à maintenir la réputation de terre d'accueil que s'est bâtie le Canada au lieu de procéder à des changements précipités, improvisés, qui n'ont qu'un seul but: aller chercher des votes en vue des prochaines élections, en puisant dans les courants de droite.

Organismes et syndicats estiment que les programmes touchant l'immigration devraient relever d'un seul et même ministère pour permettre d'assurer davantage de cohérence dans les politiques gouvernementales. Par contre, ils réclament que le gouvernement renonce au projet de les regrouper sous l'autorité du ministère de la Sécurité publique. J.P.



Le président de la CSN, Gérald Larose, dénonce l'intégration de l'Immigration à la Sécurité publique. Il est entouré de la directrice du Conseil canadien pour les réfugiés, Janet Dench, et de la porte-parole de la Coalition pour les réfugiés de Montréal, Mariam Shermarké.

OMH

Pas de gel pour le golf

Le mercredi 15 septembre 1993, alors que le gouvernement promulguait la loi 102, au nom d'économies à réaliser, les cadres de l'Office municipal d'habitation (OMH), eux, jouaient au golf sur leur temps de travail. Le syndicat CSN se demandait si ce tournoi, suivi d'un souper, était entièrement payé par l'OMH puisque sur les convocations aucun coût de participation n'était indiqué.

«Comment, dans un contexte de restrictions budgétaires et de l'adoption de la loi 102, la direction de l'OMH peut-elle se permettre de dépenser temps et argent dans l'organisation d'un tournoi de golf», de se demander Marcel Langlois, président du syndicat.

À l'OMH, le salaire annuel du directeur général est de \$90,000 tandis que les cadres reçoivent \$45,000 et plus.

«Tandis que l'on veut geler nos salaires pour deux ans et récupérer 1% de la masse salariale, les cadres, au lieu de travailler, se paient du bon temps en jouant au golf. Nous, les employés, nous organisons notre tournoi de golf la fin de semaine», de poursuivre Marcel Langlois. J.R.

CHEMINÉES SÉCURITÉ

Après onze semaines de lock-out, des augmentations de 21,7%

Les 160 employé-es de la compagnie Les Cheminées Sécurité, à Laval, ont repris le travail le 16 août dernier, après 11 semaines de lock-out, avec en poche un contrat de travail comprenant des augmentations de salaire importantes. Les syndiqué-es, affiliés à la Fédération de la métallurgie de la CSN, ont en effet voté dans une proportion de 76,5% en faveur d'une convention collective d'une durée de trois ans, du premier janvier 1993 au 31 décembre 1995, assortie d'augmentations de salaire totalisant 10,3% pour l'ensemble du personnel, ainsi qu'un ajustement salarial particulier de 11,4%

pour les 83 employés généraux, ce qui fait grimper à 21,7% leur hausse salariale! D'ici la fin de la convention collective, les employé-es généraux verront donc grimper leur salaire horaire de \$8.65 à \$10.52. Celui des assembleurs passera de \$10.82 l'heure à \$11.97 l'heure, alors que le salaire horaire des mécaniciens variera de \$15.97 à \$17.64.

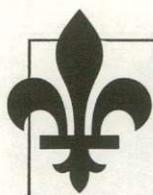
Avant l'imposition du lock-out, le 3 juin dernier, les travailleuses et les travailleurs de cette entreprise de fabrication de cheminées et de foyers étaient sans augmentation de salaire depuis 18 mois. Les employé-es des Cheminées

Sécurité sont membres de la CSN depuis février dernier. Auparavant, ils étaient affiliés aux Teamsters.

M.C.

Ruby Foo's à la CSN

La CSN a déposé, en juillet, une requête en accréditation pour représenter 50 employés de l'hôtel et du restaurant Ruby Foo's, sur le boulevard Décarie, à Montréal. Auparavant, ils étaient membres du Local 502 des TUAC (FTQ). M.C.



LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

Vous souhaiteriez obtenir une subvention pour mettre de l'avant, au cours de l'an prochain, un projet dans votre milieu de travail ayant pour but de promouvoir le français?

L'Office de la langue française vous offre une telle possibilité mais vous devez faire vite. Vous avez jusqu'au 15 octobre pour faire votre demande de soutien financier en remplissant le formulaire prévu à cet effet.

L'organisme peut accorder une somme maximale de \$25 000 dollars annuellement pour un syndicat et jusqu'à \$50 000 dollars pour un projet conjoint avec un autre syndicat, une entreprise, ou une association de travailleurs et de travailleuses.

Le programme vise en priorité les projets favorisant l'utilisation du français dans le domaine de l'informatique et ayant des retombées auprès d'un grand nombre de travailleurs et de travailleuses, ou encore l'utilisation du français par les allophones. Par exemple, des cours de français donnés à des allophones, au cours des dernières années, dans le secteur de l'hôtellerie ont suscité un vif intérêt et se sont avérés un succès jusqu'à ce jour.

Il s'applique également aux initiatives ayant des retombées auprès de plusieurs entreprises ou d'un secteur d'activité économique, notamment celui du matériel électrique, celui des machines et de l'équipement de transport.

Les demandes seront étudiées par un comité consultatif qui fera connaître ses décisions en mars 1994.

Pour obtenir plus de renseignements: service de l'information de la CSN, 598-2168, ou directement à l'OLF: (514) 873-8275. J.P.

Décès d'un vieil ami de la CSN

C'est un vieil ami de la CSN, Jesus Insausti, qui est décédé en juillet près de Guernica, dans ce pays basque pour lequel il avait fait de la prison sous Franco et dont il avait dû s'exiler pendant plusieurs décennies après la guerre civile en Espagne. Il était rentré dans son pays à la mort de Franco.

Responsable de l'information à la Confédération mondiale du travail, à laquelle la CSN a été affiliée de nombreuses années, Jesus Insausti ne manquait pas une occasion de souligner que lui aussi luttait pour l'indépendance de son

pays basque.

Gérard Fonteneau, qui fut secrétaire général adjoint de la CMT, a fait parvenir un message à la famille et aux amis de Jesus Insausti. *«Tu nous a appris tant de choses sur la vie, l'histoire, les mouvements sociaux. Tu étais quelqu'un du peuple, simple, drôle, agissant toujours avec droiture. Tu savais, dans ton âme et dans ton corps, ce qu'était l'injustice, la prison, la torture, l'exil. Tu es de celles et de ceux qui ont permis, dans ce siècle de barbaries, la progression des libertés syndicales et sociales, des acquis sociaux importants...»* La CSN le salue. M.R.

BIENVENUE

SHERBROOKE

Le Delta et le Centre des congrès rejoignent la CSN

Les 150 employé-es de l'Hôtel Delta et du Centre des congrès de Sherbrooke ont préféré la CSN à la Fraternité canadienne des cheminots (FTQ)! En effet, c'est dans une proportion de 55% que les syndiqué-es de cet établissement hôtelier ont choisi la CSN, le 30 juin dernier, lors d'un vote à scrutin secret sous la surveillance du ministère du Travail. Ces salarié-es ont principalement adhéré à la CSN et à sa Fédération du commerce pour leurs nombreux services «sur place» et leur expertise de négociation dans l'industrie hôtelière. Dans la région de Sherbrooke, la CSN représente aussi les employé-es de l'Auberge des Gouver-



Le 7 juillet, le président de la CSN a profité de l'assemblée d'élection du comité exécutif du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de l'Hôtel Delta de Sherbrooke pour saluer l'arrivée de ce nouveau syndicat. Dans l'ordre habituel: Roger Marcotte, Gérald Larose, le conseiller syndical Jean-René Ré, la secrétaire du syndicat, Marie-Geneviève Savoy. Debout: Sébastien Lussier, André Kirouac et Alain Vallières, Jacinthe Antil, trésorière, et Louise Charron, présidente.

neurs, l'Hôtel Le Baron et la Base de plein air Jouvence. Au Québec, plus d'une cinquantaine de syndicats du secteur de

l'industrie hôtelière regroupant quelque 10,000 personnes font partie de notre centrale syndicale.

M.C.

Décès de Guy Thibodeau

Un militant de la métallurgie de Shawinigan, Guy Thibodeau, est décédé le 22 juin. C'est surtout au moment où il a occupé le poste de trésorier du mouvement, de 1972 à 1976, que l'ensemble des militantes et militants de la centrale ont eu l'occasion d'apprécier ses qualités de droiture et de fidélité à la CSN.

Guy Thibodeau a occupé plusieurs fonctions tant dans son syndicat, à la Shawinigan Chemical, qu'à la fédération et au conseil central. Élu trésorier au cours du congrès de 1972, tenu pendant la période trouble de la formation de la CSD, son arrivée au comité exécutif de la CSN devait rassurer en particulier les syndicats du secteur privé. On se rappellera que Jacques Dion, qui occupait cette fonction à la CSN et qui avait



quitté, avec d'autres, pour former une nouvelle organisation, provenait lui aussi d'un syndicat de la métallurgie.

Avec d'autres, Guy Thibodeau n'a pas compté les efforts pour maintenir la capacité d'action de la CSN dans une période où, de toutes parts, les coups pleuvaient dru.

Les militantes et militants d'aujourd'hui doivent beaucoup à des hommes comme Guy Thibodeau, dont la bonhomie et le gros bon sens ont été appréciés par celles et ceux qui l'ont connu. M.R.

Surprenant Moyen-Orient

Qui eût cru qu'après l'opération «règlement de comptes» déclenchée par Israël au Sud-Liban cet été — attaque qui a fait fuir 500,000 citoyens forcés de payer la note pour les intégristes du Hezbollah — on assisterait à cette poignée de mains historique entre Yasser Arafat et Yitzhak Rabin sur les pelouses de la Maison Blanche, le 13 septembre ? Il y a du réalisme dans ce cri commun du chef de l'OLP et du leader du gouvernement israélien: Enough! Assez de sang et de pleurs dans cette région... mais cela aurait dû être valable également dans cette «zone de sécurité» qu'Israël s'est sculptée à même le Sud-Liban.

La diplomatie a

superbement patiné, grâce au ministre norvégien des Affaires étrangères qui a servi d'intermédiaire dans cette accélération de l'histoire. Les ennemis irréductibles d'hier «se reconnaissent» et engagent des négociations sur l'autonomie de la bande de Gaza et de Jéricho, mais déjà une certaine ambiguïté se glisse quant à l'avènement d'un État palestinien. Mi-septembre: Jordaniens et Israéliens s'entendent enfin sur l'ordre du jour de leurs pourparlers de paix et Rabin fait un voyage-éclair au Maroc. Plusieurs voient dans ces gestes une garantie de stabilité plus solide dans cette région-poudrière. Tel n'est pas l'avis de *The Economist* qui, à



court terme, croit que l'agitation se poursuivra, car «ce ne sont pas seulement des radicaux qui se sont sentis trahis». Tant de décennies ont servi à «démoniser» ceux qui seront peut-être des partenaires!

Comme l'a clamé le président américain Bill Clinton: Shalom, Salam, Paix. C'est un idéal noble, mais le vieux guerrier Rabin n'est pas naïf, lui qui a

eu en juillet à Paris une rencontre avec François Léotard, ministre français de la Défense. *The Courier International* (no 143-144-145) reproduit une analyse du quotidien israélien *Ha'aretz* sur ce qui serait «le blanc-seing de la réalisation d'un vieux rêve: la reprise des relations militaires entre la France et Israël» en un moment où la France se sent

évincée des grands marchés d'armements en raison de la forte concurrence russo-américaine. Cesont les industriels français de l'armement qui doivent se demander quand on fera davantage appel à eux pour fournir des armes qui, c'est bien connu, ne servent qu'à la défense, non pas à l'attaque!

Clément Trudel

Une Saint-Valentin macabre

Un garçon de huit ans a vu, le 14 février 1981, un escadron de la mort assassiner son grand-père de 81 ans et quatre autres membres de sa famille. Douze ans plus tard, Francisco Rodriguez revit dans son récit autobiographique (le titre anglais est *Life For Those Who Come After Us In Salvador*) toute l'horreur de cette journée. Il explique aussi comment les paysans de la province de San Vicente ont fui dans une région volcanique ou au Costa Rica. Cesont des événements décrits en détail dans le rapport qu'a publié

la commission des Nations unies sur les crimes commis durant la «guerre civile» qui, de 1980 à 1992, a fait au Salvador plus de 75,000 victimes.

Grahame Russell, avocat torontois qui travaille pour la défense des droits en Amérique centrale, signe le prologue à ce témoignage. Il signale que le cas de Francisco n'en est qu'un parmi tant d'autres. Pour quoi avoir traduit ce petit livre en anglais? Pour que les citoyens des États-Unis, entre autres, reçoivent des informations pertinentes «sur le type d'armée et de forces de sécu-

rité que le gouvernement américain a financées, armées et entraînées si longtemps». Me Russell est conseiller au CODEHUCA (Comité des droits humains en Amérique centrale) qui a son siège à San José au Costa Rica. *Nouvelles CSN* a l'an dernier souligné la parution du journal que Grahame Russell a publié (*The Never Ending*), journal qui s'inspire des combats quotidiens dont il fut le témoin et l'acteur, principalement au Guatemala, au Honduras, au Salvador et au Panama.

C.T.

Deux poids, deux mesures

Une fois encore, Amnistie internationale, dans son Rapport 1993 rendu public en juillet, signale le carnage qui se poursuit dans maints coins du globe. Pensons à la Bosnie-Herzégovine, au Libéria, à la Somalie, à l'Afrique du Sud, à la Chine, etc. Ce qui frappe, lit-on dans l'introduction, c'est la politique de deux poids, deux mesures appliquée par la communauté internationale en matière de droits de l'homme. Quand les gouvernements se dérobent à prendre position, «l'indifférence de façade devient complicité». L'on ne saurait s'étonner que le contraste noté entre les discours et la pratique équivaut à donner carte blanche, pour ainsi dire, «aux polices secrètes, aux tortionnaires et aux assassins pour agir impunément». Au nombre des pays qui sont dénoncés pour un comportement contrastant avec les généreux principes professés par leurs dirigeants figurent le Mexique, la Turquie et les États-Unis, où deux fois plus de prisonniers, soit 31, ont été mis à mort en 1992 qu'en 1991. C.T.



Musique: une dixième saison

La chronique musicale de *Nouvelles CSN* amorce, cet automne, sa dixième saison. À l'automne 1984, les informations sur les activités musicales se retrouvaient dans la section *Nouvelles* et sous les chapeaux des chroniques *Culture* ou *Les Petites*. Des colonnes dans lesquelles cohabitaient des nouvelles concernant la musique bien sûr, mais aussi le cinéma, le théâtre, les organisations communautaires, etc. Les **Claude Gauthier**, **Pierre Fournier**, **Bruce Springsteen**, **Lucie Blue Tremblay** et plusieurs autres faisaient alors les frais de ces colonnes. Depuis cette époque, les chroniques de cinéma, de littérature et de musique se sont toutes taillées une place bien précise dans notre journal. Tenir de telles chroniques dans une publication syndicale, ce n'est pas *a priori* évident. Mais les membres de la CSN et les ami-es de notre centrale syndicale, comme l'ensemble de la population, ne vivent pas en vase clos. Ce monde a besoin de savoir ce qui se fait dans le milieu culturel, dont celui de la culture québécoise, essentielle à l'évolution de notre peuple. En souhaitant toujours bien vous desservir, merci à nos lectrices et à nos lecteurs pour leur encouragement et leur soutien!

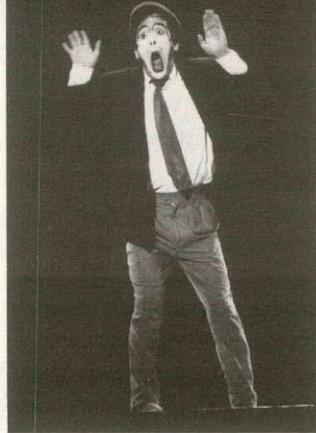
M.C.

Omer Veilleux

Même s'il promène son sympathique personnage depuis dix ans, **Yves Dagenais**, alias **Omer Veilleux**, est malheureusement davantage connu hors du Québec que chez lui. **Omer Veilleux**, ce mime et clown engagé et pacifiste, a bourlingué dans une vingtaine de pays sur

quatre continents, réalisant plus de trente tournées internationales. En tout, il a produit mille activités théâtrales. Au Québec, **Omer Veilleux** est monté sur plusieurs scènes, sans pour autant s'attirer toute la renommée qu'il mérite.

Le mime possède l'avantage de traverser les barrières linguistiques. Mais ce n'est pas la seule explication au succès d'**Omer Veilleux**. Le travail, l'adolescence, la guerre, l'intolérance sont autant de thèmes universels traités de façon intelligente par **Yves Dagenais**. Sous un dehors évidemment humoristique, l'artiste fait réfléchir. Sur scène, il ne se con-



tente pas de démontrer sa technique, qu'il maîtrise d'ailleurs fort bien. Il a quelque chose à dire.

Spectacles

Au cours de toutes ces années, la compagnie **Les productions Omer Veilleux** a

cumulé un déficit. Il est maintenant temps de le résorber, question d'avoir moins de soucis pour créer. C'est pourquoi elle s'est lancée dans une campagne de financement. Les artistes engagés ne sont pas légion au Québec. Il est donc important de les soutenir. Chaque donateur se verra admissible au tirage d'une paire de billets pour le spectacle qui sera présenté du 13 au 31 octobre à la Salle Fred Barry à Montréal. Les dons peuvent être envoyés à l'adresse suivante: Les productions Omer Veilleux inc. C.P. 1228 Place du Parc, Montréal, Qc, H2W 2P4.

L.-S. H.



CINÉMA

Une étoile est née

LE SEXE DES ÉTOILES,

Un film de Paule Baillargeon.
Scénarisé par Paule Baillargeon et Monique Proulx, d'après son roman.
Avec Denis Mercier, Marianne Mercier, Sylvie Drapeau, Tobie Pelletier et Kim Yaroshevskaya.

Dans le même mois, le Québec perd une grande étoile dans son firmament cinématographique et confirme l'arrivée d'une de ses grandes réalisatrices.

Ça fait quinze ans que j'attends un autre film de Paule Baillargeon. Depuis *La cuisine rouge*, film-brouillon, film maudit de notre cinéma. Entre-temps, je n'ai eu droit qu'aux reflets de son intelligence dans son interprétation du *Chant des sirènes* de Patricia Rozema et sa scénarisation du *Montréal vu par Denys Arcand*.

Camille a douze ans et trois-quarts. Au moment où son corps devient femme, sa tête est en quête. Elle est bandée sur les étoiles qui, elles, n'ont pas de sexe, attirée par Lucky, son camarade de classe et par son père qui les a quittés il y a cinq ans pour changer de sexe et oublier sa vie d'homme... Elle ne parle pas à sa mère.

Le film commence

Allez voir ce film, je ne vous le raconterai pas. Malgré l'attrait du personnage de Ma-

rie-Pierre (le père), l'histoire est banale vue de près, au télescope. Il faut s'en éloigner pour y voir cette quête de Camille pour un futur incertain alors qu'elle se colle à son passé. Il y a bien sûr, en parallèle, la quête de Marie-Pierre qui passe de son passé d'homme à son présent de femme à un futur qu'elle veut plus heureux. Camille qu'il ou elle avait presque oubliée sillonnera ce parcours ardu, en y laissant des traces...

Laissé dans les mains d'un réalisateur quelconque, ce scénario aurait généré un film d'un kitch ridicule. Paule Baillargeon a su tracer la fine ligne sur laquelle l'équilibre du film réussit à tenir. Parce que tout y est parfait; de chaque nouveau plan de caméra, à la mise en scène, aux décors et costumes, en passant par les comédiens et la musique, qui est géniale. *Le sexe des étoiles* constitue déjà un des films les plus maîtrisés de notre cinéma. Paule Baillargeon a su imposer «inconsciemment» à Monique Proulx le silence nécessaire pour que certaines de ses scènes soient imprégnées d'une émotion rarement égalée. Jamais je n'avais eu, au cinéma, de frisson dès le premier plan...

Parce qu'il est contemporain, beau, génial, poétique et plein d'espoir, n'attendez pas que Neptune soit en conjonction avec Uranus et courez voir *Le sexe des étoiles*. Paule Baillargeon n'est plus une étoile filante. Elle récidivera avant le retour de la comète Haley.

Michel Tremblay

Oui, *Le Devoir* me surprend

Décidément, comme le dit sa publicité, *Le Devoir* «n'a pas fini de me surprendre». À compter de septembre, affirmait-il, je devais y trouver une page «exclusive» sur la région de Québec.

Ne l'ayant toujours pas vue, à la mi-septembre, j'ai hâte de découvrir ce que j'y trouverai de vraiment exclusif puisque dans cette région, il se publie déjà deux quotidiens dont l'un, il est vrai, est en perte de vitesse, et dont l'autre est plutôt porté sur le fait divers.

Québec n'est pas précisément la région la plus démunie sur le plan de l'information. Encore qu'il est sûrement opportun qu'un quotidien de Montréal traite de ces problèmes. Compte tenu du fait que l'opinion publi-

que, celle dont le poids politique pèse, se forme dans la région métropolitaine.

Mais ce dont le Québec tout entier a le plus besoin, c'est d'un journal grand ouvert sur l'ensemble du Québec, sensible aux grands dossiers vitaux pour son avenir. Le suivi de ces dossiers ne peut être fait en observant

seulement les scènes montréalaise et québécoise.

Bref, il faut assurer une information vraiment nationale qui tienne compte de toutes les régions. Pas seulement durant les beaux jours sur la route des vacances.

Mais je comprends que *Le Devoir*, c'est légitime, songe surtout à sa rentabilité et qu'il

veuille grossir son bassin de lecteurs dans la capitale.

Mais là où *Le Devoir* m'a le plus surpris, c'est dans son comportement durant la crise qu'il a secoué durant l'été. Il a montré bien peu de transparence.

Je veux bien, comme l'a dénoncé Madame Bissonnette, que *La Presse* ait fait preuve de partisanerie en la matière. L'éditorial de Claude Masson sur le fait qu'il y a un quotidien de trop à Montréal, était particulièrement odieux.

Il n'en demeure pas moins que des semaines plus tard, les lecteurs du *Devoir*, la grande famille, ne savent toujours pas ce à quoi ont dû renoncer les journalistes en déchirant, pratiquement, leur contrat collectif. Ni quels sont ces investisseurs qui ont forcé la directrice à briser le syndicat.

Je n'ai pu m'empêcher, en ces jours dramatiques, de penser à ces semaines sombres de la fin des années cinquante alors que les journalistes du *Devoir*, toujours pour sauver l'institution, avaient remplacé les typographes en grève.

Jacques Guay

FLASH

BOURASSA DÉCIDE DE QUITTER LA POLITIQUE...

ÇA NE SERA PAS FACILE!... TANT DE LIENS ME RETIENNENT AU POSTE!



GARVOITE



CINÉMA

Le pays des sourds

Un film de Nicolas Philibert.

Ma première surprise du Festival des films du monde, cette année, fut ce documentaire qui devait, selon moi, traiter des problèmes de handicapés, de leur difficulté d'adaptation, de nos préjugés... D'une part, ils m'ont surpris et j'ai eu droit à une leçon de cinéma.

Certes, on y retrouve les problèmes quotidiens que vivent les malentendants, mais le montage ingénieux nous trace des pistes et nous en écarte avec stupeur et joie.

Le film débute avec une chorale silencieuse, signeuse de malentendants. Il nous présente, par la suite, une quinzaine de personnes malentendantes en

ellipses, plutôt qu'en blocs.

Quelques personnages se démarquent. Jean-Claude enseigne la langue des signes aux parents des malentendants. Il sera notre guide dans ce monde méconnu.

La langue des signes n'est pas internationale, elle diffère d'un pays à l'autre. Contrairement à «nous» (entendants), puisque «ils» sont plus disponibles visuellement, ils apprennent la langue des signes d'un autre pays en deux jours. Jean-Claude lutte pour le bilinguisme, mais «puisque ce sont toujours les entendants qui ont le pouvoir dans les écoles...» Après avoir épousé, en deuxième noces, une malentendante, Jean-Claude devient père d'une fille entendant. Il se déclare un peu déçu mais avoue l'aimer quand même. Et voici le ton du film.

Un autre jeune personnage vient d'une grande fa-

mille qui depuis cinq générations est constituée de malentendants. Un de ses frères est le seul à avoir eu un enfant entendant et il dira: «le pauvre»...

Je ne peux que résumer le reste du film, en vous disant qu'en jouant aux cartes, un vieux tricheur ou une vieille chialeuse, qu'ils soient entendants ou malentendants, sont les mêmes, et que rarement au cinéma ai-je été autant touché de voir l'apprentissage d'un enfant et la relation qu'il entretient avec sa mère.

Que vous soyez entendant, malentendant, visuel, auditif, enfant, adulte, vous aimerez *Le pays des sourds* et serez touché.

Michel Tremblay

Le film est à l'affiche au Nouvel Élysée, à Montréal, et sera bientôt au Clac, à Québec.



Le patrimoine CTCC

La revue *Cité libre*, en 1950, n'a pas surgi comme un champignon. Sa naissance, d'ailleurs modeste, résulta de certaines circonstances immédiates. On peut considérer l'avènement de *Cité libre* comme attribuable au soudain essor de la CSN, alors nommée Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC). C'est la CTCC qui, indirectement certes, mais directement par certains de ses permanents et sympathisants, occasionna alors l'apparition de cette revue réformatrice. Sans cette circonstance, cette publication n'aurait probablement pas vu le jour. Il est intéressant de retracer cette filiation. La CSN (CTCC) a joué un rôle important dans l'histoire du Québec moderne. L'épisode dont je parle n'est qu'un exemple, parmi beaucoup d'autres, de l'influence historique étendue de la centrale.

La société québécoise, comme on l'a dit mille fois, était alors largement paralysée. Le Québec, conditionné depuis un siècle par un clergé nettement dominant mais étroit et absolument conservateur, ainsi que par le gouvernement Duplessis, inepte et hostile à l'évolution, était comme suspendu dans le temps. Peu de choses bougeaient. Je me souviens très bien de ce climat. Je me souviens de mes amis, de mes camarades, de ma propre existence et de l'atmosphère raréfiée et irréaliste dans laquelle nous baignions. Nous étions comme en attente. Que pourrions-nous faire? Plusieurs étaient devenus de simples dilettantes. D'autres sentaient qu'il faudrait s'engager, agir, écrire. Ils éprouvaient la nécessité de critiquer une société moribonde et de pousser sur elle, mais comment?

Les moyens étaient rares. Les endroits où l'on pouvait remuer quelque chose se comptaient sur les doigts d'une seule main.

Or, il y avait le mouvement ouvrier et surtout la CTCC. La grève de l'amiante en 1949 avait sonné l'heure de la contestation sociale et politique au Québec. Le conformisme était défié. On parlait de la CTCC comme d'un espoir nouveau. Je me rappelle un ami, étudiant en droit à Québec, un incroyant, un type très à gauche, qui me parlait avec enthousiasme des syndicats *catholiques!*...

La CTCC était devenue un haut lieu de la contestation du Québec passéiste, figé, à moitié mort. Il y avait cette passerelle presque unique sur beaucoup de néant.



Mais revenons à *Cité libre*. Qu'est-il arrivé? Cette revue antiduplessiste fut fondée par un groupe de jeunes gens de 25 à 30 ans environ, dont quelques-uns travaillaient déjà à la CTCC ou en étaient proches: Jean-Paul Geoffroy, Pierre Trudeau, Gérard Pelletier et d'autres (je me joignis au groupe très peu de temps après).

Cité libre fut une revue d'inspiration chrétienne, mais ouverte. Dans l'équipe, outre Geoffroy, Trudeau, Pelletier et autres, catholiques pratiquants, on comptait par exemple Maurice Blain, agnostique, et moi-même, qui avais cessé de pratiquer.

Cité libre, avec une telle équipe, fut antiduplessiste, socialisante, pro-syndicale. Elle annonçait aussi une ouverture du catholicisme, dans le sillage de la revue française *Esprit*, une bonne dizaine d'années avant le concile de Jean XXIII, et elle laissait présager la Révolution tranquille, dix ans avant celle-ci.

La perplexité des jeunes que nous étions avait cessé. Nous avions eu la chance de rencontrer un milieu en mouvement, contestataire

et nullement farfêlé: la CTCC. C'était une chance unique, aussi pour la revue, car celle-ci pouvait compter sur des gens qui, avec le mouvement ouvrier, avaient appris sur le terrain à juger les situations. Quelques-uns, comme Pelletier, avaient pris leur expérience à la Jeunesse étudiante catholique, que je n'aimais pas beaucoup mais qui était tout de même une école de réflexion et d'action. Quant à Geoffroy, il avait une maturité innée et déjà une expérience syndicale, brève mais profonde.

J'ai plus tard rompu avec *Cité libre*, mais cela est une autre histoire...



Le goût du baloney

Sur les hauteurs de Westmount, là où est accrochée la somptueuse demeure de M. Michel Gaucher, le liquidateur de l'empire Steinberg, et de son épouse et comptable, Madame Nancy Orr, les odeurs plutôt lourdes et grasses du baloney Budget à 79 cents la livre, qu'on fait souvent rôtir avec de l'oignon et qu'on savoure avec des patates pilées dans Hochelaga-Maisonneuve, ne viennent pas faire concurrence au dernier parfum de Benetton qui se mêle aux délicats effluves des bougainvilliers roses en fleurs.

N'allez pas croire ce que prétendent les cartes routières: les hauteurs de Westmount ne sont pas à quelques kilomètres d'Hochelaga-Maisonneuve. Elles en sont à des années-lumière.

C'est justement dans Hochelaga-Maisonneuve que travaillait Paul Garceau. À l'entrepôt de Steinberg, où il chauffait un camion dont on dit qu'il en prenait soin comme de la prune de ses yeux. Quand il a perdu son camion, une fois que le dénommé Gaucher se fût acquitté du mandat que lui avait confié la Caisse de dépôt — le démantèlement de ce qui avait été le plus important employeur privé au Québec —, Paul Garceau s'est retrouvé à la rue avec ses camarades. Il avait toujours travaillé pour Steinberg. Il était bien loin des combines concoctées dans les hautes sphères financières où, pour mettre la main sur le joyau immobilier de l'empire Steinberg, Ivanhöé, la Caisse de dépôt était prête à sacrifier le reste, ce qui avait en même temps l'avantage d'aider un autre petit protégé de M. Jean Campeau, M. Bertin Nadeau, à qui on avait confié Provigo.

Ce qui pouvait arriver à Paul Garceau était le dernier de leurs soucis. Quand on roule en Ferrari, l'oeil rivé sur ses parts à la Bourse et entre deux vols de Concorde, la fluctuation du prix de la livre de baloney n'est pas un sujet qui s'impose naturellement de lui-même. Quand il regardait droit devant, Paul Garceau en était arrivé à ne plus voir qu'un grand trou noir. Par une chaude soirée d'août, vidé de toute espérance, il a tué sa compagne pour ensuite s'enlever la vie. La nouvelle ne s'est peut-être pas rendue jusqu'aux hauteurs de Westmount. Parce qu'en dépit des apparences, on y est à des années-lumière du bas de la ville.

Aux funérailles, le curé a demandé quand la société ferait preuve de respect à l'endroit des plus

AVEC LES
GÉRANTS,
J'AI FAIT DES
TOURNEDOS!



petits. À 49 ans, cette société a dit à Paul Garceau qu'elle n'avait plus besoin de lui.

Les jeunes libéraux n'avaient pas dit autre chose.

Selon leur vision primaire et égoïste étalée à leur congrès annuel, à l'âge atteint par tous les Paul Garceau du Québec et au salaire qu'ils gagnent, il est temps qu'ils lèvent les pieds pour laisser la place à plus jeunes qu'eux.

«Les 400 000 employés du secteur public et les 700 000 assistés sociaux sont les deux principales cibles de la Commission jeunesse du Parti libéral du Québec», lisait-on dans *La Presse* du 15 août. Il y a fort à parier qu'eux aussi se fichent de la courbe du prix du baloney Budget!

Si jeunes, et si vieux déjà!

Ce ne sont pas les injustices qui les font bondir; ils ont dépassé cet âge. Ce qui provoque leur courroux, c'est quand des obstacles se posent entre eux et les auges du pouvoir, auxquelles ils aspirent eux aussi se nourrir grassement. Les exemples ne manquent pas.

Un sous-ministre de la Justice, M. Jacques Chamberland, qui reçoit une indemnité de départ de \$200,000, pour se retrouver dès le lendemain juge à la Cour d'appel, à plus de \$150,000 par année.

Un chef de cabinet, M. Mario Simard, à qui on verse une paye de séparation de plus de \$150,000, au moment même où on le nomme dans une fonction à près de \$100,000.

Un avocat, Me Julian Chipman, à qui on verse plus de \$500 000 pour avoir dû endurer un Amérindien devant sa demeure, à Oka. Il était par hasard de la même étude que Me Bernard Roy, cet ex-chef de cabinet de Brian Mulroney qui négocie maintenant avec les Mohawks.

Un ex-ministre, Pierre Cadieux, qu'on nomme vice-président de la Régie du logement, dont la présidence a, elle, été confiée à un protégé de Claude Ryan, Rodrigue Dubé.

Quand ils voient comment fonctionne la république des privilèges, cela enlève aux jeunes libéraux le goût du baloney.

Ce colloque sera l'occasion de mieux comprendre comment se développent les troubles musculo-squelettiques qui peuvent être causés par les outils, les postures et les méthodes de travail, les gestes répétitifs et l'organisation du travail. Les atteintes aux membres supérieurs, c'est-à-dire les mains, les poignets, les bras, les épaules et le cou, seront abordées plus spécifiquement, sans exclure les atteintes au dos et aux genoux.

Des porte-parole des syndicats de la CSN de tous les secteurs d'activité, ainsi que des chercheurs et des intervenants en santé-sécurité du Québec et des États-Unis, apporteront leur contribution pour mieux identifier les causes des troubles musculo-squelettiques et proposer des démarches de prévention.

Des syndicalistes de France et du Brésil nous feront part de leur stratégie pour prévenir les troubles musculo-squelettiques.

La prévention des troubles musculo-squelettiques reliés au travail

Un colloque organisé par la CSN
les 14, 15 et 16 octobre 1993
à l'Hôtel du Parc
3625 avenue du Parc, Montréal

Voici les ateliers sectoriels et thématiques auxquels vous pouvez vous inscrire:

1. Les abattoirs
2. Cuisine, buanderie, entretien ménager et soins infirmiers
3. Les micro-traumatismes causés par les outils
4. Employées de bureau
5. Alimentation et électronique

Attention: Les personnes déléguées provenant des syndicats affiliés à la CSN ont droit au remboursement de 75% du salaire brut réellement perdu à l'occasion de leur participation au colloque.

Pour plus d'information, contactez Denise Saint-Pierre au (514) 598-2308.

Coupon d'inscription

Nom _____

Prénom _____

Nom du syndicat _____

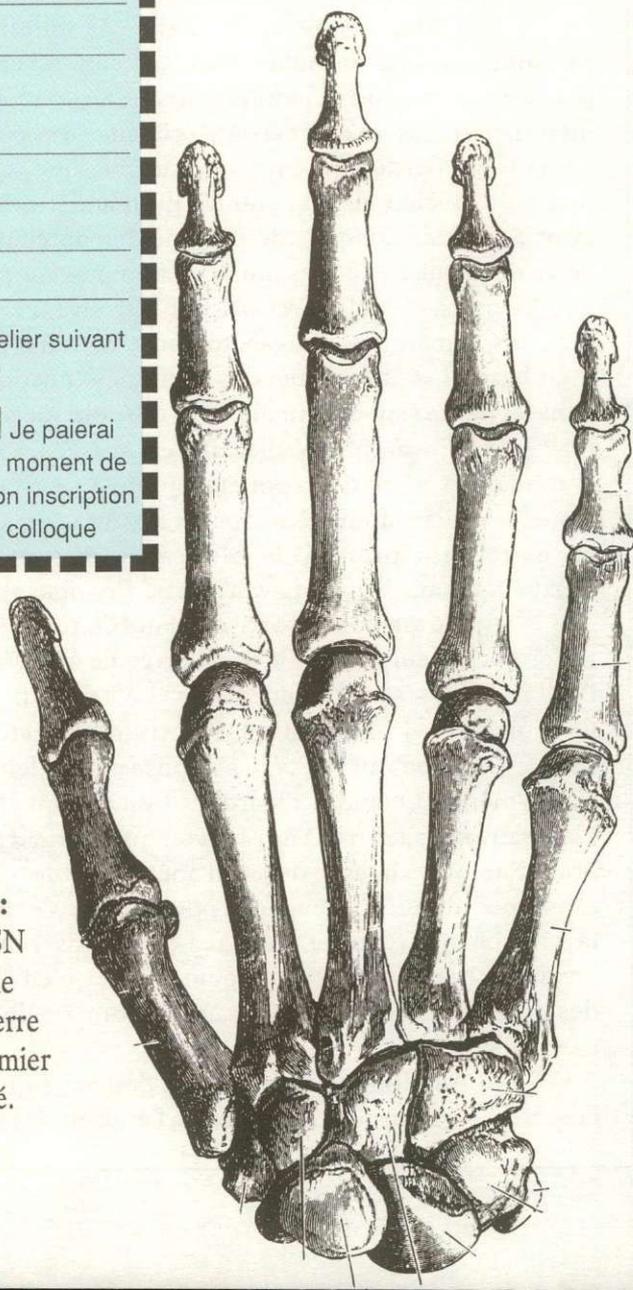
Adresse personnelle _____

Je désire m'inscrire à l'atelier suivant

1 2 3 4 5

Je joins un chèque au montant de 45\$

Je paierai au moment de mon inscription au colloque



Retourner à:
Campagnes CSN
À l'attention de
Denise Saint-Pierre
1601 ave de Lorimier
Montréal, Qué.
H2K 4M5